

## **Examen médical des miracles de Lourdes / par P. Diday.**

### **Contributors**

Diday, P. 1812-1894.  
Francis A. Countway Library of Medicine

### **Publication/Creation**

Paris : G. Masson, 1873.

### **Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/dutd3wn4>

### **License and attribution**

This material has been provided by This material has been provided by the Francis A. Countway Library of Medicine, through the Medical Heritage Library. The original may be consulted at the Francis A. Countway Library of Medicine, Harvard Medical School. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>














Digitized by the Internet Archive  
in 2012 with funding from  
Open Knowledge Commons and Harvard Medical School

EXAMEN MÉDICAL  
DES  
MIRACLES DE LOURDES

PAR  
Le docteur P. DIDAY.

Votre explication est pieuse; mais,  
pour moi, je crains que toutes ces  
choses-là n'aient été inventées pour  
gagner de l'argent.

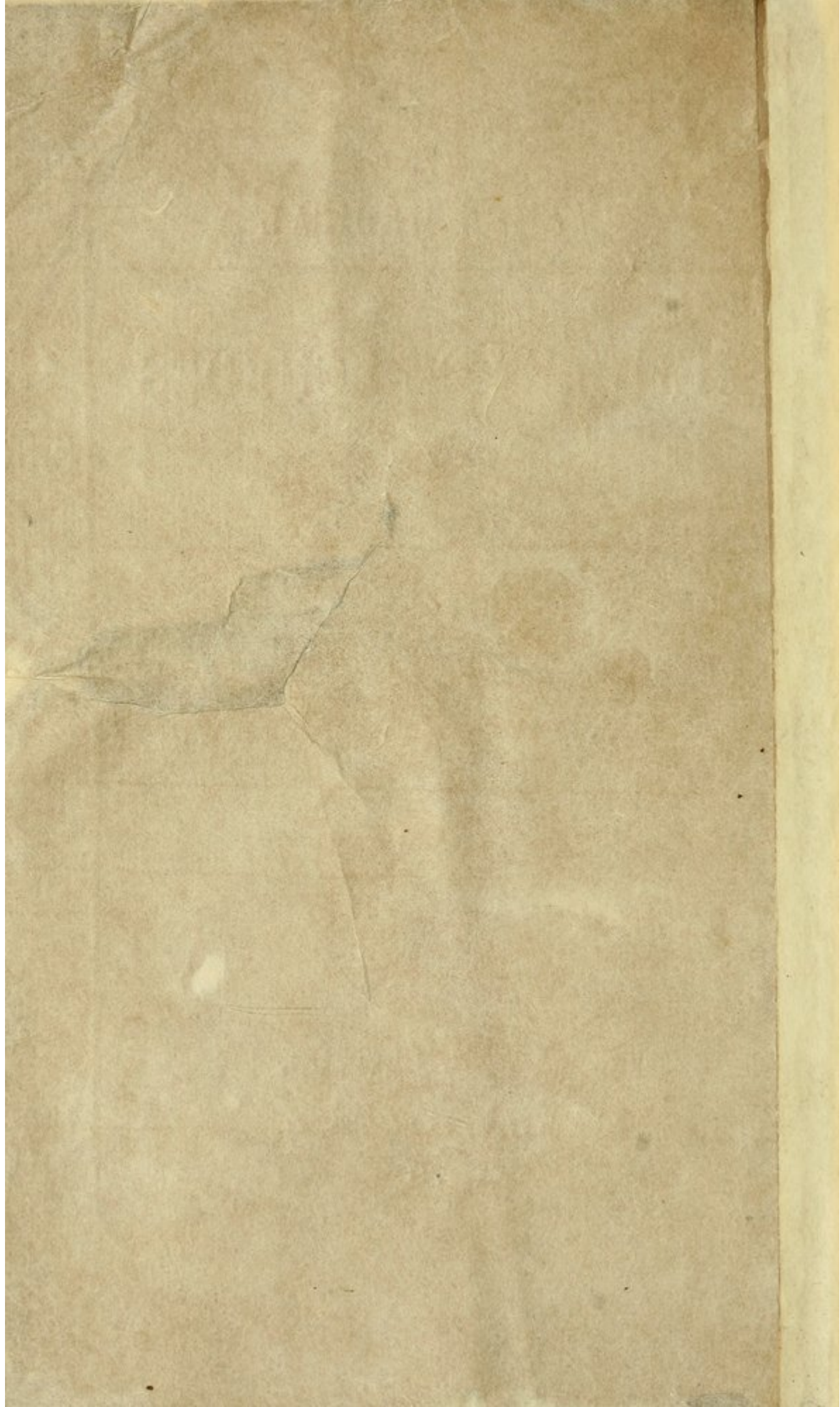
(ÉRASME, *Le Pèlerinage*, p. 47.)



PARIS  
G. MASSON, ÉDITEUR,  
LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS,  
Place de l'École de Médecine, 17.

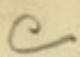
—  
1873





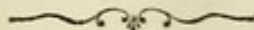
EXAMEN MÉDICAL  
DES  
MIRACLES DE LOURDES

PAR

  
Le docteur P. DIDAY.

Votre explication est pieuse; mais,  
pour moi, je crains que toutes ces  
choses-là n'aient été inventées pour  
gagner de l'argent.

(ÉRASME, *Le Pèlerinage*, p. 47.)



PARIS

G. MASSON, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS,

Place de l'École de Médecine, 17.

—  
1873

22 N. 218

18734 Bi 40

A MES AMIS DE VIENNE.

---

VIENNE. — IMPRIMERIE TIMON, RUE DES CAPUCINS, 7.

---

## INTRODUCTION.

Vers le milieu d'octobre 1872, cher lecteur, poussé par une curiosité bien naturelle à vouloir connaître le résultat *médical* dû aux pèlerinages de Lourdes, à ces pèlerinages, alors terminés, qui avaient pris la proportion et les allures d'une croisade, je mis en œuvre un artifice fort innocent et assez usité en pareille circonstance. Tenant à être exactement renseigné sur les guérisons miraculeuses qu'on disait s'y être

produites en grand nombre, il me paraissait juste, d'ailleurs, d'indemniser celui qui voudrait bien prendre cette peine. J'adressai donc à un journaliste, qui s'était un peu avancé dans ses affirmations, la proposition suivante :

« Mettez-moi à même de vérifier trois des guérisons miraculeuses que vous annoncez s'être opérées au dernier pèlerinage de Lourdes, et je verserai entre vos mains la somme de 600 francs, pour être affectée à telle œuvre de bienfaisance que vous jugerez convenable. — Le jury chargé de constater la réalité et le caractère miraculeux de ces guérisons sera composé de vous, Monsieur, et de deux ecclésiastiques que vous aurez choisis ; de moi et de deux confrères que je m'engage à ne pas prendre en dehors de la Société de médecine de notre ville. Aussitôt l'arrêt du jury notifié, je m'exécuterai, s'il vous donne raison, n'y eût-il même en votre faveur qu'une voix de majorité. »

A cette proposition, qui n'était point un défi, à cette offre, qui n'était point un pari, on opposa quelques doutes sur la compétence du corps médical en pareille matière, quelques considérations sur la valeur de la notoriété publique, bien supérieure en pareil cas, disait-on, à toute constatation scientifique. On promettait cependant de me donner satisfaction, mais en demandant un peu de temps. Bref, la réponse fut évasive.

Évasive !... Mon honorable correspondant ne la jugeait point telle. A ses yeux, elle était péremptoire, du moment que, dans son argumentation, il avait trouvé moyen de me renvoyer à l'ouvrage de M. Henri Lasserre sur NOTRE DAME DE LOURDES. — « Mais je demande des faits récents, aisés à vérifier, répétais-je?... » — Lisez M. Henri Lasserre ! — « Et mon jury d'enquête ! Son autorité peut-elle être balancée par celle d'un seul homme?... » — Lisez M. Henri Lasserre ! — « Eh quoi ! la sève divine est-elle donc



tarie qu'il faille me contenter des anciens miracles, d'un siège tout fait, d'une authenticité canonique? » — Lisez M. Henri Lasserre! — C'est incroyable vraiment, cher lecteur, le nombre d'articles de journaux, de lettres anonymes, de conseillers bénévoles, qui, à cette époque, me répétaient à tout instant et sur tous les tons : « Lisez M. Henri Lasserre!... Comment! vous n'avez pas lu M. Henri Lasserre!... Essayez donc un peu, pour voir, de réfuter M. Henri Lasserre!... »

Je ne suis point un saint, cher lecteur, tant s'en faut, hélas! Pourtant, vaincu par cet unanime *tolle et lege*, j'imitai le Grand Docteur. Très-satisfait, d'ailleurs, je l'avoue, au milieu de mes occupations professionnelles, de tomber sur un dogme *unius libri*, j'achetai et je lus.

Je lus et ne tardai guère à comprendre la force et le nombre des incitations qui étaient venues m'assaillir. Le livre que j'avais entre les mains est une œuvre de portée réelle.

Ecrite par un homme qui lui-même fut guéri en se servant de l'eau de Lourdes, elle reflète, il est vrai, un profond sentiment de gratitude. Mais il est des âmes pour lesquelles un bienfait reçu n'est qu'une occasion d'être justes envers le bienfaiteur. Commencé par entraînement, composé de bonne foi, terminé avec conviction, cet ouvrage respire un rare parfum de sincérité, auquel nul ne saurait échapper, parfum que, du reste, on n'a rien fait pour dissimuler ; car c'est le comble de l'habileté, en se réclamant d'un devoir à remplir, de ne paraître que consciencieuse. Empreint tour-à-tour de l'austérité des Écritures, des grâces du roman, de la vigueur du plaidoyer, du rigorisme de la science, assorti pour tous les goûts, armé contre toutes les exigences, il est impossible de mériter, de plus de manières, le succès énorme qu'il a obtenu. La vérité, si elle est là, la superstition, si c'en est une, ne pouvaient désirer un plus élo-

quent interprète, un défenseur plus persuasif.

Et la forme!... La forme est délicieuse. L'auteur est maître en l'art de dire comme en l'art de prouver. Il ne m'appartient point, à moi, de décider si ses emprunts aux textes sacrés sont toujours bien discrets, toujours bien opportuns. Moins encore aurais-je le courage de signaler quelques sorties un peu brusques contre la libre-pensée. Quand on sait si bien orner la sienne de fleurs, je comprends qu'on soit fier de pareilles chaînes; et celles-là, je serais le premier à m'enorgueillir de pouvoir les porter comme lui. En somme, le tout donne une lecture attrayante; tellement attrayante que moi-même, à tous ceux qui veulent être instruits, comme à tous ceux qui veulent être émus, je ne puis mieux faire que de redire, à mon tour, aujourd'hui: « *Lisez M. Henri Lasserre!* »

Et pourtant, cet ensemble si bien ordon-

né, j'y vais porter la main; ce chef-d'œuvre si harmonieux d'aspect, il faut le disséquer; car disséquer est pour le médecin le seul moyen de connaître; et, vous l'avez deviné, cher lecteur, c'est en médecin, presque exclusivement en médecin, que je vais procéder. Que ceux qui *croient*, que ceux qui reposent sur l'oreiller de la foi me pardonnent donc de leur faire entendre le cri discordant de la raison. Qu'ils me pardonnent et ne s'en prennent point à moi. En ouvrant — et le premier, ce me semble — une controverse de sang-froid sur ces matières, je ne fais que répondre au pressant appel de celui-là même qui autorisa le culte de Notre-Dame de Lourdes, de l'évêque de Tarbes, qui écrivait à ce sujet : « Est-ce à dire que nous repoussons, sur les faits dont il s'agit, une discussion large, sincère, consciencieuse, éclairée par la science et ses progrès? Non certes : nous l'appelons, au contraire, de tous nos vœux. Nous voulons que ces faits

soient d'abord soumis aux règles sévères de la certitude, qu'admet une saine philosophie ; qu'ensuite, pour décider si ces faits sont surnaturels et divins, on en appelle à la discussion de ces graves et difficiles questions des hommes spéciaux et versés dans les sciences de la théologie mystique, de la médecine, de la physique, de la chimie, de la géologie, etc., etc. ; enfin, que la science soit entendue et qu'elle prononce. »

Justifié aux yeux des croyants par cette haute autorité, je viens, pour ma part, pour ma part médicale, remplir le programme qu'elle a tracé. Sans doute je le remplirai à ma manière ; car l'on devine bien que si je prends la plume, c'est que j'ai plus d'une lacune, plus d'une inexactitude à relever dans les conclusions de la *Commission épiscopale*, qui consulta des médecins, mais où les médecins n'eurent que *voix consultative* ; plus d'une erreur à signaler aussi dans le Mandement qui a consacré *la réalité de l'Ap-*

*parition.* J'exposerai ma pensée librement, sans jamais rendre solidaires des erreurs que je veux éclairer les personnes qu'il m'est doux et facile de respecter, mais sans compromettre non plus en de vains ménagements les droits de la raison. La raison plane en dehors et au-dessus de tous les partis, de toutes les doctrines, au-dessus du christianisme lui-même, puisque si l'homme s'incline devant les mystères, ce ne peut être que parce que, après réflexion, il consent à s'incliner; la raison, en ce cas, étant donc tenue de signer sa propre abdication. Tranquille dans sa force, elle laisse à d'autres les formes tranchantes et les allures agressives; car elle ne suppose autour d'elle que des préjugés, jamais de la mauvaise foi; ne voit que des ignorants, jamais des ennemis. Instruite à la lente histoire de nos lents progrès, elle sait douter, elle sait concéder, elle sait attendre.

Mais cette réserve, qui est sa loi, elle n'admet pas que qui que ce soit s'en affran-

chisse : et si elle compatit à toutes les illusions, il lui est bien permis parfois d'en sourire, de montrer du doigt, aux impatients qui s'égarerent vers les sphères célestes, l'humble planète où l'on ne fait, hélas ! que marcher, mais où chaque pas rapproche de la vérité.

Un mot encore d'explication personnelle, de justification, si l'on veut. En discutant l'œuvre de M. Lasserre, en le tenant pour un homme véridique, je ne crois que lui faire justice. Quelques-uns trouveront que je lui fais une faveur, une concession tout au moins : « On ne discute pas les miracles, s'écrient déjà les ultras de la libre-pensée ; on passe à côté en levant les épaules ou en pouffant de rire, selon son tempérament, et tout est dit. »

Je connais cette humeur-là : elle est le pendant exact de celle qui engendre la *vraie foi*. Entre tout croire et tout nier, sans vouloir regarder, il n'y a que l'épais-

seur de la plus mince circonvolution cérébrale. C'est dans l'un et l'autre camp que se recrutent les armées de l'intolérance, et que, jadis se recrutèrent d'autres armées. Pour moi, quand un homme sensé, instruit, et dont je n'ai nul motif de soupçonner la loyauté, me dit : « J'ai vu, » si l'objet ou le fait dont il me parle dépasse les proportions de ce qui frappe ordinairement nos sens, je ne lui réponds ni : « C'est impossible ! » ni « C'est absurde ! » mais bien, et le plus paisiblement du monde : « Veuillez m'initier à tous les détails de votre observation; puis vérifions ensemble *comment vous avez regardé et ce que vous avez réellement vu.* »

M. Lasserre m'a initié. En tant que polémiste, j'admets comme exacts tous ses récits, comme sincères tous ses témoins... et je vais vérifier.

Je ne puis cependant, ni ne veux passer



sous silence un très-digne auxiliaire de M. Lasserre. Favorisé, lui aussi, dans sa famille par une guérison du même ordre — car ce royaume-là ne paraît point réservé aux pauvres d'esprit — il a, comme M. Lasserre, pris la plume, une excellente plume, pour raconter et pour rendre témoignage. Mais M. Artus — certains noms obligent — a les allures plus militantes. Voici comment il procède, lui :

Il dépose chez un notaire, dont il nous donne l'adresse, un enjeu de dix mille francs (quinze mille francs, avec les frais d'enquête), et somme la *libre-pensée* de tenir le pari, c'est-à-dire de risquer pareille somme; avertissant son adversaire que, pour gagner — et pour ne pas perdre — il lui faudra « établir clairement et officiellement la fausseté radicale de deux des faits principaux (M. Artus en nomme six sur lesquels on pourra choisir) racontés par M. Henri Lasserre. » Suit une liste longue

et variée de personnes fort honorables : historiens, érudits, astronomes, médecins, magistrats, etc., parmi lesquels le tenant de M. Artus est libre de désigner ceux qu'il accepte pour arbitres....

Ce défi, très-loyal dans l'intention de celui qui le porta, était surtout destiné, disait son auteur, à « terminer les discussions oiseuses, à commander le silence aux paroles vaines. » Or, comme resté ouvert pendant toute une année, il n'a été relevé par personne, M. Artus conclut en ces termes : « Il est démontré que Messieurs les libres-penseurs, sur ces mêmes questions où ils engagent si hardiment leur parole et leur honneur de publicistes et d'écrivains, où ils ne balancent pas à jouer avec tant d'aisance l'âme des peuples et le fondement des sociétés, n'osent cependant, malgré leurs prétendues certitudes, et quoique pourchassés par un défi public, hasarder un pari, ni risquer un écu. Ce seul fait

les juge définitivement et donne la mesure et de leur bonne foi et de leur valeur. »

« La cause est entendue, le jugement est rendu. »

Le jugement est rendu!..... Rendu sur la plaidoirie de l'une des parties! Et rendu par cette partie même! Assurément, M. Artus, vous êtes un homme de foi plutôt qu'un homme de loi; et, fort heureusement pour nous, ce jugement n'est point exécutoire. J'en appelle, quant à moi, oh! j'en appelle, ou, en termes plus juridiques, je m'y oppose; car il ne s'agit encore, Dieu merci! que d'un jugement par défaut, toujours susceptible d'opposition.

J'en appelle!..... C'est bientôt dit. Mais est-ce tout-à-fait prudent? Et sais-je bien à quoi je m'expose-là? On ne peut en appeler sans plaider, n'est-il pas vrai, ni plaider sans discuter? Or, M. Artus, personnellement, n'est point de cet avis. « Quant à me laisser entraîner à une polémique

quelconque en la place du pari, dit-il, je n'en ai ni la volonté, ni le temps ; et je m'y refuse, à l'avance, avec le plus parfait dédain. Si quelqu'un, au lieu d'accepter le pari que je propose loyalement, veut ergoter à ce sujet et disputer sur la question, je le laisserai s'agiter dans le vide, sans lui faire l'honneur de prendre la plume et de lui répliquer. Je me bornerai à répondre à ce discuteur : « Mon  
« argent, je viens de le déposer. Mes condi-  
« tions, je viens de les dire : elles sont à  
« prendre ou à laisser..... Hors de là,  
« je considère votre prose comme entiè-  
« rement vaine, et je n'y vois qu'un ridicule  
« verbiage, sans portée et sans bonne foi,  
« destiné à dissimuler, derrière une for-  
« fanterie de parade, votre terreur de  
« perdre et votre méprisable poltronnerie. »

Hum!... M. Lasserre passait pour un dialecticien serré, parfois embarrassant; mais celui-ci est encore moins commode.

Eh quoi ! il lui a plu d'arrêter un programme, de sa pleine autorité ; et parce qu'on aura trouvé que ce programme ne comprend pas tous les termes du problème, et parce qu'on se sera permis de lui en faire l'observation, on sera *ridicule, ergoteur, déloyal, fanfaron honteux, méprisable poltron* ; tout cela, et *verbeux* par-dessus le marché !..... Peste ! il y a là de quoi faire réfléchir :

Cet homme assurément n'aime pas la critique !

oserai-je lui dire dans le langage des dieux, puisque la prose lui semble vaine. Et je ne suis point assez fou, pouvant rester à l'abri, d'aller recevoir la bourrasque.

Si j'essayais cependant.... Voyons..... en *me parlant à moi-même.....*? Mais j'y songe, cher lecteur. Confident obligé de tout écrivain dans l'embarras, vous ne me refuserez pas, en cette circonstance, votre concours passif. Voici donc ma réponse, mais il est bien entendu qu'elle est pour

vous seul. — Dans le cas, néanmoins, où il prendrait fantaisie à M. Artus de lire par-dessus votre épaule, je ne pourrais l'en empêcher; et peut-être même, s'il se permet cette licence, apprendra-t-il ce qu'il désire tant savoir, c'est-à-dire pour quels motifs son défi, jusqu'à ce jour, n'a été relevé par aucun de ceux à qui il l'adressait.

1° *Je décline la proposition de M. Artus :* parce que le chiffre de l'enjeu est trop élevé. Ce n'est, fort heureusement, pas pour moi personnellement que j'ai à demander grâce. Deux motifs d'un ordre général motivent cette première objection.

D'abord, les juges seront retenus par la perspective des conséquences pécuniaires de leur sentence. Si j'avais l'honneur, quant à moi, de siéger à ce tribunal, j'adjugerais bien volontiers 500 ou 1000 francs au parieur le mieux inspiré, au détriment du pauvre diable qui a été un peu présomptueux; mais j'y regarderais à deux fois avant

d'appauvrir d'une somme importante celui qui, après tout, n'a eu d'autre tort que de se tromper sur la valeur des preuves qui ont déterminé sa conviction. Son consentement, écrit et signé à l'avance, de supporter les suites du pari ne mettrait pas complètement ma conscience en repos; et pour peu que j'y visse un moyen acceptable, j'inclinerais à partager le différend... Et le but du pari ne serait pas atteint.

Ensuite, et certainement, ce qui retiendra les juges attirera les témoins. Je ne soupçonne et ne veux accuser ici personne en particulier. Aussi serais-je fort embarrassé pour formuler ma pensée, si M. Artus lui-même ne venait à mon aide en m'en fournissant l'expression; expression tellement juste que je n'ai besoin d'y retrancher que deux lettres pour la pouvoir signer, fond et forme: « J'ai trop connaissance de la faillibilité humaine pour ne pas être assuré que, sur une question en laquelle

le fanatisme religieux se croit tout permis, et avec un enjeu de dix mille francs, il serait aisé de trouver des témoins pour déposer malgré toutes les évidences. »

2° Je décline la proposition de M. Artus : parce que les six faits principaux auxquels, aujourd'hui, après réflexion, il limite sa proposition, en d'autres termes les six guérisons dont il nous défie d'établir la *fausseté radicale* datent de fort loin. En effet, trois remontent à 14 ans, une à 12 ans, et l'autre à 10. A une telle distance, quelle confusion ne doit-il pas régner dans les souvenirs du peu de témoins qui survivent ? Le fait, dans ces conditions, est passé à l'état de tradition ; et l'on se heurterait, à chaque pas, contre la leçon sue, contre le parti pris. Puis, cinq de ces guérisons ont déjà été l'objet d'une enquête officielle — toutes, de nombreuses investigations et vérifications particulières. Si, jadis, acteurs ou témoins ont exagéré, peu ou beaucoup,



sciemment ou non, ce n'est pas à présent qu'on serait à même de leur prouver qu'ils exagèrent, ce n'est pas à présent qu'ils voudraient se démentir. Engagés par leur première version, ils y adhèrent de toute la force de leurs souvenirs, passés à l'état de conviction, de toute la conscience du péril que leur ferait courir une rétractation tardive. — « Mais ce n'est pas ma faute, pourtant, dira notre honorable adversaire, si l'occasion de lancer mon défi ne m'est échue que longtemps après ces miracles accomplis. » — Et serait-ce donc la mienne, lui répondrai-je, si, depuis lors, vous n'êtes pas en mesure — veuillez excuser la vulgarité de l'image — vous n'êtes pas encore en mesure de renouveler votre répertoire ?

3° *Je décline la proposition de M. Artus :* surtout parce qu'il entend n'admettre le débat que sur la *réalité* des guérisons. — « Il s'agit, dit-il, de vérifier purement si le fait matériel est vrai ou faux. Rien n'est

plus aisé que de savoir, par le témoignage de la famille, des médecins, des voisins, par la notoriété publique, par mille preuves : 1° si telle personne était malade depuis bien des mois et des années ; 2° si, à telle époque et à tel jour, elle était notoirement considérée comme incurable ; 3° si, cependant, ce jour-là, elle a été brusquement et entièrement guérie en invoquant la vierge Marie et en faisant usage de l'eau de Lourdes ; 4° si, depuis cette époque, la guérison s'est maintenue. »

Pardon, mais il y a un cinquième terme, assez essentiel, que vous omettez, involontairement je pense. Tout ce programme-là réalisé sur le vivant constitue assurément un résultat admirable, surprenant, hors du cours usuel de la pratique. Mais pour qu'on lui donne le nom et le rang que vous réclamez, pour que l'on consente à y voir non pas seulement un fait extraordinaire, mais un *miracle*, il faut quelque chose de

plus : il faut prouver non par le bruit public, par l'appréciation des parents, voire même par le témoignage des médecins, mais de par la plus large interprétation des lois qui régissent la matière animée, il faut prouver que le résultat *ne pouvait, en aucun cas, de façon, ni sous quelque influence que ce fût, être obtenu par les seules forces de la nature.*

Cette exigence vous semble-t-elle excessive ou subtile ?... Ne vous hâtez pas de la condamner. Prenez plutôt la peine de tourner quelques pages, et vous trouverez de quoi la justifier amplement en lisant la relation de plusieurs faits indubitables, où la guérison de maladies non moins anciennes, non moins rebelles par leur nature, non moins légitimement considérées comme incurables, a été obtenue tout aussi promptement, sans l'intervention d'aucune puissance surnaturelle : frappants exemples, à l'authenticité desquels ajoute encore le désin-

téressement notoire des témoins qui, par l'autorité de leur parole, leur ont donné place dans l'histoire.

M. Artus persisterait-il à repousser l'addition que je propose?... — Alors, je l'en avertis charitablement, son cas devient mauvais ; car il se met en opposition avec deux autorités : l'une à qui il porte un très-grand respect (M. Lasserre), l'autre à qui il le doit (la Commission épiscopale des miracles de Lourdes). « Il y avait, en cette délicate étude, dit M. Lasserre, deux parts bien distinctes : les faits eux-mêmes et leurs circonstances relevaient du témoignage humain ; l'examen du caractère naturel ou surnaturel de ces faits relevait, en grande partie du moins, de la médecine. La méthode du Tribunal d'enquête s'inspira de cette double pensée. » Et plus loin, rappelant les principes qui ont guidé la Commission : « Il lui suffisait, dit-il, qu'une explication naturelle, même entièrement invraisem-

blable, fût, à la rigueur, possible, pour que le Miracle ne fût pas déclaré. »

La Commission épiscopale a-t-elle bien ou mal appliqué ce principe?... Nous le verrons plus tard. Mais elle le formule, elle le consacre, elle l'adopte pour sa règle de conduite : voilà, pour le moment, tout ce qui m'intéresse, et ce qui intéresse bien davantage M. Artus.

Voyez, en effet, la singulière position de notre faiseur de défi. Pour avoir raison des libres-penseurs — des médecins entr'autres — il en appelle à M. Lasserre ; et M. Lasserre le renvoie à la Commission épiscopale, laquelle le renvoie aux médecins. Ainsi, par un plaisant retour, c'est moi qui suis orthodoxe en proposant de nouvelles conditions, et M. Artus n'est ni plus ni moins qu'hérétique, s'il maintient les siennes...

Je n'abuserai pas de mes avantages, et voilà, en somme, ce que, à mon tour, je propose à M. Artus :

1° Nous déposerons chacun mille francs.

2° Sur les six faits principaux, que M. Artus a triés dans le grand nombre de ceux que M. Lasserre rapporte (cas de Henri Bus., de M<sup>me</sup> Riz., de M<sup>lle</sup> Mo., de Justin Bou., de Jules Lacc., de Catherine Lat.), sur ces six faits, dis-je, j'en désignerai deux, à mon gré. — Deux est le nombre fixé par M. Artus lui-même.

3° Un jury médical aura à apprécier et à décider si, oui ou non, dans ces deux cas, la guérison est « entièrement inexplicable autrement que par une action surnaturelle de la puissance divine? » — Ce sont là, et en propres termes, les conditions fixées par la Commission épiscopale.

4° Le jury sera composé de trois ou cinq membres de l'Académie de Médecine de Paris, tirés au sort, chez le notaire de M. Artus, parmi tous ceux de ces membres qui ont été ou sont médecins ou chirurgiens des hôpitaux de Paris, nommés au

concours, et qui, en outre, n'ont pas plus de 65 ans. (L'Académie a des sections de botanique, de pharmacie, etc., dans le personnel desquelles l'aptitude à délibérer sur de telles questions ne se rencontrerait qu'exceptionnellement). Une liste de suppléants sera également tirée au sort, pour parer au cas de non acceptation par les membres titulaires.

5° Nous comparaitrons devant ce jury, M. Artus et moi. Il lui sera facultatif de se faire assister d'un médecin. Chacun de nous exposera ses raisons, sous la direction du plus âgé des membres du jury, qui, comme président, aura pouvoir de donner la parole, de poser ou laisser poser des questions, de conduire la discussion, la remettre à une autre séance, clore les débats, etc., sans aucune réclamation admissible de la part de M. Artus, ni de la mienne.

6° Je m'engage à n'argumenter que sur le texte même du livre de M. Lasserre

(54<sup>e</sup> édition, 1872), à ne produire aucune autre pièce, certificat, témoignage, etc. ; et je demande la réciprocité de cette condition.

7<sup>o</sup> Le jury ne sera astreint à aucune forme. Ses décisions seront en dernier ressort et immédiatement exécutoires, quoique prises à la simple majorité.

Ceci, bien entendu, cher lecteur, est une proposition et point un ultimatum.

Est-elle acceptée telle quelle?... Je m'en réjouis, et je pars aussitôt le jury désigné et convoqué.

M. Artus désire-t-il quelques modifications ? Consent-il à échanger quelque prose avec moi dans ce but?... Je m'empresserai de concéder tout ce qui me paraîtra raisonnable et possible.

Refuse-t-il enfin?... Eh bien ! Je penserai qu'il n'a, pour agir ainsi, que de bonnes et très-avouables raisons. Je ne l'en tiendrai pas moins pour l'un des plus honnêtes gens que je connaisse, et me contenterai de dire



tout bas à quelques amis : « Voilà un homme qui ne croit pas à la médecine ! »

Passons maintenant au fond de la question en litige, cher lecteur ; et veuillez bien, en considération du rôle qui lui est dévolu dans ce débat, ne pas vous en prendre uniquement à l'auteur de la monotonie des exposés de l'aridité des démonstrations. L'erreur a besoin de parure ; c'est sa seule chance de succès. La vérité repousse tout ornement ; c'est, pour elle, le seul moyen de se rendre visible.

Lyon, 30 janvier 1873.

## EXPOSÉ DES FAITS.

Avant de commencer cet examen, je crois nécessaire, pour les personnes qui n'ont point entendu parler du *Miracle de Lourdes*, d'en donner un exposé très-sommaire. Je l'emprunte à l'historien le plus accrédité de cet événement, à M. Henri Lasserre.

« Une enfant de près de quatorze ans, Bernadette Soubirous, née de parents très-pauvres, jusque-là employée, à Bartrès, à garder les brebis, étant, le jeudi gras de l'année 1858 (11 février), occupée à ramasser du bois mort auprès d'une grotte sauvage des environs de Lourdes, y vit soudainement apparaître une *dame*

d'une incomparable splendeur, entourée d'une auréole de vive et douce lumière. Ses vêtements étaient blancs, noués par une ceinture bleue. Elle tenait à la main un chapelet.

« Le troisième jour, Bernadette retourna à la grotte, se mit en prières, et la même apparition se répéta.

« Une troisième fois, l'Apparition adressa la parole à Bernadette, et lui demanda de revenir pendant quinze jours.

« Plus tard, elle lui ordonna « d'aller dire aux « prêtres qu'elle voulait qu'on lui élevât une « chapelle dans le lieu de ces apparitions. »

« Elle invita, lors d'une autre apparition, Bernadette à venir « boire à la fontaine. » Celle-ci, ne trouvant point d'eau dans l'endroit désigné, se mit à creuser la terre de ses mains ; peu à peu le fond de la cavité devint humide, l'eau se mit à sourdre goutte à goutte, d'abord bourbeuse. Sur l'ordre de l'Apparition, Bernadette en but, mangea un peu de l'herbe qui poussait à côté. Le filet d'eau, d'abord très-exigu, augmenta peu à peu considérablement, devint limpide au bout de quelques jours. — La source a maintenant un débit de cent mille litres dans les 24 heures.

« Le dernier jour de la quinzaine, le 4 mars,

L'Apparition commanda encore à l'enfant d'aller boire et se laver à la fontaine, et de manger cette herbe dont nous avons parlé ; puis elle lui ordonna, de nouveau, de se rendre vers les prêtres et de leur dire qu'elle voulait une chapelle et des processions en ce lieu.

« Le 25 mars, nouvelle apparition, à la fin de laquelle, répondant aux interrogations réitérées de Bernadette, la *dame* prononça ces paroles : « Je suis l'Immaculée Conception. »

« Enfin, deux apparitions eurent encore lieu, sans circonstances importantes à mentionner, le 5 avril et le 16 juillet de la même année ; ce furent les dernières. »

Notons, dès à présent, que la vue de la *dame*, que les paroles qu'elle prononçait n'étaient perceptibles que pour Bernadette, qu'aucun des assistants ne voyait, ni entendait rien.

Tels sont les faits utiles à connaître pour comprendre la discussion qui va suivre.

Il n'est, pour le moment, nécessaire que de mentionner le fait de nombreuses guérisons obtenues par des individus affectés de diverses maladies, soit en se plongeant dans l'eau de la grotte, soit en s'en lavant, soit aussi en faisant usage de cette eau transportée à distance.

Terminons ce résumé en rappelant que, le 18 janvier 1862, Monseigneur l'évêque de Tarbes « portant jugement sur l'Apparition qui a eu lieu à la grotte de Lourdes, jugea que l'immaculée Marie, mère de Dieu, a réellement apparu à Bernadette Soubirous, le 11 février 1858, et jours suivants, au nombre de 18 fois, dans la grotte de Massabielle, près de la ville de Lourdes ; que cette Apparition revêt tous les caractères de la vérité, et que les fidèles sont fondés à la croire certaine. »

Par le même Mandement, l'évêque de Tarbes « autorise, dans son diocèse, le culte de Notre Dame de Lourdes. »

Enfin, pour réaliser, en conformité de la volonté de la Sainte-Vierge, plusieurs fois exprimée lors de l'Apparition, le projet qu'il a de bâtir un sanctuaire sur le terrain de la grotte, Mgr. fait appel au concours des prêtres et des fidèles de la France et de l'étranger.

Dans ce récit, deux faits distincts, deux ordres de faits sont à relever : *l'Apparition* et les *guérisons miraculeuses*. Tous les deux invoqués pour établir l'intervention d'un pouvoir surnaturel, dans cette circonstance, tous les deux

aussi ils se servent mutuellement de preuve; car si l'Apparition, en inspirant la confiance aux malades, a été l'origine des guérisons, réciproquement les guérisons, si elles sont reconnues pour un effet surnaturel, attestent le caractère divin de l'Apparition.

Cette connexité entre l'Apparition et les guérisons a été indiquée — et presque dans les mêmes termes — par l'évêque de Tarbes. Avec toute raison, à son point de vue, il signale en faveur de sa cause l'argument décisif qui résulte de deux vérités se confirmant l'une l'autre : « Ces guérisons sont l'œuvre de Dieu, dit-il après avoir apprécié leur mécanisme. Or, elles se rapportent à l'Apparition; c'est elle qui en est le point de départ; c'est elle qui a inspiré la confiance des malades : il y a donc une liaison étroite entre les guérisons et l'Apparition. L'Apparition est divine puisque les guérisons portent un cachet divin. »

Mais, à son tour, avec non moins de raison, celui qui doute ou qui nie trouve dans cette même liaison une condition précieuse pour la démonstration de sa thèse. Car, prouver que la prétendue Apparition ne fut qu'une illusion, suffirait pour infirmer, ou tout au moins pour rendre dou-

teuse la qualité miraculeuse des guérisons ; de même que, expliquer ces guérisons par les lois naturelles, suffirait pour rendre suspecte la qualité divine de l'Apparition.

Quoi qu'il en soit, les preuves alléguées en faveur de la légende de Lourdes tombent, de plein droit, sous le coup de la médecine : car la médecine seule en possède la clef ; seule ; elle peut en donner la version *naturelle*. Elle ne fait donc que remplir son devoir en apportant à la solution du problème le contingent d'analyse qu'il lui appartient de fournir, — de fournir, comme elle y est invitée, non en simple conseillère, encore moins en tributaire, mais en arbitre.

Les deux questions à examiner sont les suivantes :

1° Bernadette a-t-elle *réellement vu*, ou a-t-elle seulement *cru voir* la personne dont elle a parlé ? En d'autres termes, a-t-on ici affaire à une apparition ou à une hallucination ?

2° Les guérisons racontées comme s'étant produites par l'emploi de l'eau de la grotte de Lourdes sont-elles inexplicables autrement que par l'intervention d'un pouvoir surnaturel ?

## PREMIÈRE QUESTION.

### L'APPARITION.

L'apparition est-elle réelle ou imaginaire ?  
Bernadette est-elle une voyante ou une hallucinée ?

D'abord, qu'est-ce que l'hallucination ?

La première définition qui en ait été donnée est encore la meilleure : « C'est l'état intellectuel d'une personne qui croit voir ou entendre ce que les autres ne voient, ni n'entendent, qui s'imagine converser avec des êtres, et percevoir des choses qui ne tombent pas sous les sens, ou qui n'existent pas au dehors telles qu'elle les conçoit. » (1)

Pour établir si la petite bergère de Bartrès appartient ou non à la classe des hallucinées, il y aurait certes beaucoup à dire et non moins à répondre. Mais, au lieu d'infliger au lecteur une dissertation médico-psychologique, qui, à coup sûr, le laisserait, en somme, aussi indécis qu'en-

(1) Arnold, 1806.



nuyé, je veux qu'il se prononce par lui-même. — Simple rapporteur, que dis-je ? simple copiste, je vais donc me borner à mettre parallèlement sous ses yeux : d'une part, tout ce qui a été dit pour prouver que Bernadette a *vu* ; d'autre part, tout ce qui est de nature à faire admettre qu'elle a *crû voir*. — Mais où prendre les éléments de cette instruction ?

A propos des arguments *pour*, pas le moindre embarras : le choix est forcé. C'est M. Henri Lasserre, c'est le populaire historien de NOTRE DAME DE LOURDES que nous mettrons à contribution. C'est à son ouvrage, désormais *adopté* sur la matière, que nous emprunterons, et textuellement relatées, les diverses circonstances ou particularités qu'il donne comme propres à établir qu'il n'y a pas eu, de la part de la bergère de Bartrès, *hallucination*, mais bien *vision* réelle. — *Le Mandement* de Mgr. de Tarbes, qui argumente avec une grande vigueur dans le même sens, sera également mis à profit dans cet exposé.

Quant aux arguments *contre*, aux arguments qui tendent à expliquer le fait par une *hallucination*, ce n'est pas moi qui les fournirai ; ni moi, ni aucun de ceux qui ont pris part au débat,

ou pourraient être soupçonnés d'avoir intérêt à sa solution en tel ou tel sens. Ce sera une autorité indépendante, et à coup sûr non suspecte, puisque c'est un auteur qui écrivait il y a aujourd'hui 27 ans.

M. le docteur Brierre de Boismont fit paraître, en 1845, la Monographie des *hallucinations*, ou *histoire raisonnée des apparitions, des visions, des songes, de l'extase, du magnétisme et du somnambulisme*. Dès sa publication, ce livre fut, il est resté non-seulement classique, mais *le classique*.

M. Brierre de Boismont est un auteur classique; mais il est surtout un auteur religieux. Il réserve formellement, dans les apparitions, la part possible du surnaturel; et il déclare non moins catégoriquement que certaines apparitions offraient ce caractère. « Quant aux apparitions des livres saints, dit-il dans son introduction, nous admettons comme authentiques les récits de la Bible et de l'Évangile; nous croyons à l'intervention de la Divinité dans l'établissement d'une religion dont le fondateur proclama sa mission par la destruction du culte des faux dieux, par l'abolition de l'esclavage et par la création de la famille; » proposition qu'il confirme plus nettement encore

dans sa conclusion dernière : « Une ligne de démarcation bien tranchée doit être établie entre les apparitions de l'Écriture sainte et les hallucinations de l'histoire profane, et même de beaucoup de personnages chrétiens. Les premières, dans notre conviction, ne s'expliquent que par l'intervention divine, tandis qu'un grand nombre des secondes doivent être rapportées aux croyances des temps, à l'état morbide du cerveau. »

Il y aurait certes, selon nous, quelque chose à reprendre — ou à ajouter — à ce *grand nombre des secondes* ; mais ce n'est point ici le lieu. Cette différence qui nous sépare de M. Brierre de Boismont ne faisant que le rapprocher de M. Lasserre, ce dernier y trouvera, du moins, la preuve que, si l'interlocuteur que nous lui avons choisi est partial, ce n'est assurément pas dans notre sens. N'ajournons donc pas davantage la conversation entre gens qui s'entendent si bien sur les principes, et voyons :

D'une part, ce que M. Lasserre dit pour prouver la réalité de l'apparition décrite par Bernadette ;

D'autre part, ce que la science lui répondait vingt-cinq ans avant qu'il n'ouvrit la bouche sur ce sujet :

« Jusqu'à quatorze ans Bernadette passait toutes ses journées dans la solitude, sur les coteaux déserts où paissait son humble troupeau. »

M. Lasserre, p. 17.

Elle passa sa vie, jusqu'à 14 ans, dans « un village perdu, habité par ses parents nourriciers. »

P. 19.

« Elle ne savait ni lire ni écrire. Bien plus, elle était tout à fait étrangère à la langue française et ne connaissait que son pauvre patois pyrénéen. On ne lui avait jamais appris le catéchisme. »

P. 19.

« Une influence qui se rattache aux lieux est celle de la solitude. Il est rare, en effet, qu'elle ne produise pas une sorte d'hallucination ou d'extase. »

M. Brierre de Boismont,  
P. 362.

« Les hallucinations des villes se distinguent souvent de celles des campagnes par des nuances très-sensibles. Ainsi, tandis que la personnalité des passions, l'absence de croyances se reflèteront dans les premières, les secondes seront empreintes d'un caractère de superstition. »

P. 361.

« Tous les hommes peuvent avoir des hallucinations, les esprits médiocres, comme les intelligences les plus élevées. L'extase est souvent l'apanage des esprits contemplatifs; mais elle s'observe aussi chez les personnes religieuses, d'un esprit ordinaire. »

P. 276 et 373.

« Quoiqu'elle eût déjà quatorze ans, c'est tout au plus si on lui en eût donné onze ou douze. » P. 18.

« En fait de prières, elle ne connaissait au monde que le chapelet. Soit que sa mère nourrice le lui eût recommandé, soit que ce fût un besoin naïf (ou *natif*) de cette âme innocente, partout et à toute heure, en gardant ses brebis, elle récitait cette prière des simples. » P. 18.

« Le pays de Lourdes a une dévotion particulière à la Vierge. Tous les autels de l'église de Lourdes sont dédiés à la Mère de Dieu. » — « Il existe à Lourdes une association religieuse appelée *la Congrégation des Enfants de Marie*. Les enfants y pensent longtemps avant d'être jeunes

« La science possède plusieurs exemples d'enfants qui ont eu, fort jeunes, des hallucinations. » P. 354.

« L'extase n'est pas seulement propre à l'âge mûr, elle s'observe aussi chez les enfants. » P. 276.

« L'influence que les habitudes religieuses exercent sur l'organisation donne lieu à des crises extatiques chez les personnes d'une intelligence ordinaire.

« Les hallucinations peuvent être des effets de la répétition volontaire et forcée des mêmes mouvements du cerveau. » P. 238 et 349.

Nul doute que les formes sensibles données par les peintres, les sculpteurs, formes si généralement répandues dans les édifices religieux, les tableaux, n'aient été l'origine des figures de saints, d'anges, vues dans une foule d'apparitions. Il n'est donc point étonnant que, lors-

filles. »

P. 7 et 8.

que, par une disposition quelconque de l'organisme, les personnes superstitieuses ou peu éclairées sont exposées aux hallucinations, ces formes n'en soient encore le sujet. »

P. 411.

« Les hallucinations de la vue ne sont le plus souvent qu'un reflet coloré des pensées les plus habituelles. » —  
« Les hallucinations se rapportent presque toujours à des idées habituelles. »

« Dès nos premières recherches, nous avons constaté que les préoccupations profondes, les concentrations prolongées de la pensée sur un seul objet étaient éminemment favorables à la production des hallucinations. »

P. 76, 308 et 472.

« La principale des deux ouvertures de la grotte (c'est-à-dire l'ouverture où Bernadette dit avoir vu l'apparition) a, sous une forme ovale, la hauteur et la largeur d'une fenêtre de maison ou d'une

« Lorsque l'esprit est ainsi préparé à éprouver ces illusions, une circonstance accidentelle, telle qu'un son inaccoutumé... une disposition particulière de la lumière, de l'ombre... suffisent pour leur

niche d'église. »

P. 10.

Et, autant que je puis l'inférer du récit de M. Lasserre, l'enfant *allait pour la première fois à cette grotte, le jour de l'apparition.*

« Bernadette se mettait à genoux, priait, et l'apparition avait lieu. »

Pendant qu'elle s'entretenait avec la vision, « durant l'extase, on remarquait bien les lèvres de l'enfant qui s'agitaient, mais c'était tout : on ne distinguait aucune parole. »

P. 95.

« Pendant la cinquième apparition, M. le docteur Dozous prit le bras de l'enfant et lui tâta le pouls. Elle parut

donner toutes les apparences de la réalité : l'origine d'un grand nombre de faits curieux n'a pas d'autre cause. »

P. 311.

« Dans quelques variétés d'hallucinations, on peut les évoquer à son gré. P. 453.

« Les hallucinations compatibles avec la raison peuvent être produites à volonté. »

P. 65.

« Blake, le célèbre voyant de Bethlem, interrogé par un visiteur sur ses communications avec les êtres imaginaires, qu'il voyait assez clairement pour les peindre, répondit : « Nous conversons d'âme à âme.... nous n'avons pas besoin de paroles. »

P. 79.

Chez deux extatiques hallucinées qu'il a observées, Frédéric Hoffmann a constaté que, pendant l'accès — durant

n'y pas faire attention. Le pouls, parfaitement calme, était régulier comme dans l'état ordinaire. — « Il n'y a donc « aucune excitation malade » se dit le savant docteur de plus en plus déconcerté. »

P. 65.

« Le 5 avril, Bernadette, en extase, laissa pendant un quart d'heure reposer ses mains sur le bout d'un cierge allumé, sans s'en apercevoir » (1).

P. 98.

Les apparitions eurent lieu à peu près périodiquement tous les jours, pendant une quinzaine.

Lors de la dernière apparition de la quinzaine, Berna-

---

(1) Et sans l'éteindre. — Ce fait n'a pas été jugé digne d'être mentionné dans le mandement de Mgr. l'Évêque de Tarbes.

lequel elles avaient des apparitions de Dieu, des anges, du Sauveur — le pouls, la respiration, la chaleur et la coloration étaient à l'état normal. »

P. 245.

Chez sa seconde hallucinée, extatique, Hoffmann a constaté que, pendant l'accès, elle « ne sentait pas l'action des esprits volatils les plus forts appliqués aux yeux et aux narines; les frictions, les piqures n'étaient pas même perçues. »

P. 245.

« La périodicité des hallucinations a été constatée dans quelques cas. »

P. 361.

« Ainsi les phénomènes ont marché se compliquant dès le commencement, apportant graduellement des circonstances plus difficiles, jusqu'à la dernière, dont les lecteurs apprécieront facilement la



dette, qui, dans une précédente apparition et trois fois déjà dans celle-ci, avait demandé à la *dame* de lui dire son nom, et n'en avait pas obtenu de réponse, l'entendit enfin lui dire : « Je suis l'Immaculée Conception. »

« Le 16 juillet eut lieu la dix-huitième apparition : ce fut la dernière. » P. 303.

« Un courant électrique, une irrésistible puissance à laquelle nul ne pouvait se soustraire, semblaient avoir soulevé cette population à la parole d'une ignorante bergère. » P. 47.

« Par je ne sais quelle circonstance bien étrange en un pareil concours de monde, aucun désordre ne se produi-

signification et la portée en se rappelant que la curiosité dont notre jeune fille a été l'objet a grandi sans cesse, et qu'on s'est occupé d'elle, outre mesure, chaque jour davantage. »

2<sup>me</sup> édition, P. 277.

« Les hallucinations isolées qui apparaissent à l'improviste, celles qui ne sont point compliquées de folie, guérissent, en général, assez facilement. »

P. 493.

Si nous citons, en opposition à ceci, l'exemple des visions et apparitions de la première croisade, de celles de Loyola et de Jeanne d'Arc, qui exercèrent un tel entraînement et une telle action sur l'état moral des contemporains, on nous répondrait probablement que, comme celle de Lourdes, ces

sait. »

P. 139.

Des offrandes importantes jetées dans la grotte « quelques milliers de francs se trouvèrent ainsi exposés en plein air, sans nulle défense extérieure durant la nuit et durant le jour ; et tel était le respect qu'inspirait ce lieu naguère inconnu, tel était l'effet moral produit sur les âmes, qu'il ne se trouva pas un seul malfaiteur dans tout le pays pour commettre un larcin sacrilège.... La Vierge ne voulait point que le moindre souvenir criminel se mêlât à l'origine du pèlerinage qu'elle voulait établir. » P. 202.

« Les apparitions se trouvèrent réparties sur deux trimestres judiciaires. Or, pendant ces deux trimestres, il n'y eut, dans le département, *ni un seul crime commis, — ni un seul criminel condamné* (1).

---

(1) Ce second miracle rencontrera, je le crains, moins de sympathie que le premier. Ni la justice, ni la société n'auraient à se féliciter

visions étaient réelles et envoyées par Dieu (1).

Mais en dira-t-on autant des apparitions racontées par Luther et par Mahomet ? Non sans doute. Et cependant quelle influence n'ont-ils pas, l'un et l'autre, exercée sur leur siècle ? Quels travaux, quelles vertus, quels sacrifices, quelles entreprises ne doit-on pas à leur initiative ? « Non ce n'était point un aliéné celui qui (Mahomet) est parvenu par tant de sacrifices et d'abnégation à opérer une si étonnante révolution dans le système religieux et les mœurs d'une nation entière. Ce n'était pas un aliéné celui qui a ren-

---

(1) Une exception serait néanmoins faite, j'aime à le croire, même par les plus ardents partisans de la réalité de ces visions, à l'égard de celle que Rigord raconte en ces termes : « Le jour que Saladin entra dans la ville sainte, les moines d'Argenteuil avaient vu la lune descendre du ciel sur la terre, et remonter ensuite vers le ciel. »

C'est un fait peut-être sans précédent.... Comment, pendant un aussi long temps, les criminels ont-ils eu le bras arrêté?... La Reine du ciel avait passé, la Reine du ciel avait béni. » P. 203.

---

de l'impunité ainsi acquise aux criminels, pour fêter le joyeux avènement d'un nouveau culte.

versé la superstition et l'idolâtrie pour y substituer le culte d'un Dieu unique, spirituel, et qui, par ce moyen, a tiré son pays des ténèbres de la barbarie, fait respecter et craindre le nom arabe et ouvert à ses successeurs le chemin de tant de glorieuses conquêtes. »

P. 437.

La question posée est en bonne voie, ce me semble; car voici déjà réunis un certain nombre d'éléments propres à la résoudre. Voyant que toutes les circonstances du récit de M. Lasserre, que tout ce qui est donné par lui comme preuve de la réalité de l'Apparition s'explique on ne peut plus naturellement, d'après M. Brierre de Boismont, par une hallucination, le lecteur doit se sentir assez porté à conclure dans ce dernier sens.

Une objection, pourtant, une objection péremptoire, selon quelques personnes, le retient sans doute. Qui dit *hallucination*, pour les gens du monde, dit *folie*: or, Bernadette n'était point une aliénée....

Aussi, il faut voir avec quel entrain M. Lasserre s'empare de cet argument décisif. Deux docteurs envoyés par le Préfet, dit-il, « palpèrent la tête de l'enfant, et n'y trouvèrent aucune lésion. Le système de Gall, consulté, n'indiquait nulle part la protubérance de la folie. Les réponses de l'enfant étaient sensées, sans contradiction, sans bizarrerie. » (P. 218).

La science des Esquirol et des Pinel serait assurément fort simplifiée si l'aliénation mentale se diagnostiquait au seul palper du crâne. Mais nous n'en sommes pas encore, hélas ! à ce point de perfection. Aussi, protesté-je, en passant, au nom de mes deux confrères inconnus, contre la conduite et le langage burlesques que l'adversaire croit avoir intérêt à leur prêter ici. Il pouvait sinon faire de son talent de persiflage un meilleur emploi, du moins le garder pour une occasion mieux appropriée; car l'intégrité intellectuelle de l'extatique n'est point en cause. Qu'elle ne fût pas folle, nous l'admettons volontiers. Mais que, n'étant point folle, elle ait pu avoir des hallucinations ? C'est ce qui, en psychiatrie, est une chose incontestable, ainsi que suffirait à le démontrer cette première phrase du chapitre II de M. Brierre de Boismont : « Mille

faits physiques et moraux prouvent que l'hallucination n'est pas toujours un symptôme de folie » : conviction qu'il exprime sous une forme encore plus saisissante, en disant dans la préface de sa 2<sup>me</sup> édition : « La pensée première de ce livre est donc clairement établie ; nous avons voulu protester contre l'hypothèse qui fait de l'hallucination un symptôme constant de la folie, et démontrer par les seules données de la science que, dans certains cas, elle peut être considérée comme un phénomène purement physiologique » (2<sup>me</sup> édit. 1852, p. 5).

Je vais, d'ailleurs, traiter ce sujet avec les développements qu'il mérite, en discutant non plus les considérants bouffons mis sur le compte des deux médecins de Lourdes, mais le Mandement de Mgr. l'évêque de Tarbes. Ce document est considérable. Emanant de la première autorité ecclésiastique du diocèse, d'un homme qu'on nous peint comme essentiellement réfléchi et prudent, dont la lenteur à se prononcer avait même été blâmée, ce jugement n'a été rendu qu'après une enquête complète, approfondie, à laquelle ont coopéré, nous dit-on, « des hommes versés dans les sciences de la médecine, de la physique, de la chimie, de la géologie. » Enfin,

il n'a été rendu qu'après un délai de trois ans. Ce *verdict épiscopal solennel*, ainsi qu'on l'appelle, est donc la pièce capitale du procès. Et il l'est à nos yeux non moins que pour les croyants ; car l'évêque ne se borne pas à affirmer, à raconter, à conclure : il expose les raisons, il fait valoir les données qui lui ont dicté et ses convictions et son arrêt.

C'est donc pour nous un devoir de reproduire ici ce qui, dans ce Mandement, est relatif au sujet que nous discutons, c'est-à-dire à la réalité de l'Apparition. Et ce devoir, nous n'avons aucun motif pour nous y soustraire ; bien loin de là. Voici, par conséquent, *in extenso* et textuellement, les considérants contenus dans le Mandement ; et voici, en regard — car cette forme d'exposition ne cesse pas de nous paraître la plus impartiale et la plus propre, par conséquent, à faire impression — voici, en regard, les passages de l'ouvrage de M. Brierre de Boismont, correspondant à chacun des énoncés que le Mandement invoque à l'appui de sa doctrine :

MANDEMENT de Mgr  
l'évêque de Tarbes :

DES HALLUCINATIONS,  
par M. Briere de Bois-  
mont :

« Si Bernadette n'a pas voulu tromper, s'est-elle pas trompée elle-même ?

« N'a-t-elle pas cru voir et entendre ce qu'elle n'a point vu ni entendu ?

« N'a-t-elle pas été victime d'une hallucination ?

« Comment pourrions-nous le croire ? La sagesse de ses réponses révèle dans cette enfant un esprit droit, une imagination calme, un bon sens au-dessus de son âge.

« Le sentiment religieux n'a jamais présenté en elle un caractère d'exaltation ; on n'a constaté dans la jeune fille ni désordre intellectuel, ni altération de sens, ni bizarrerie de caractère, ni affection morbide qui ait pu la disposer à des créations imaginaires. »

« Il semblerait que l'extase dût être l'apanage des individus chez lesquels l'imagination a eu le temps de se développer. — L'observation montre que ce phénomène a été constaté chez un grand nombre d'enfants, même en assez bas âge. » P. 241.

« Il y a des hallucinations qui existent avec la raison, soit que celle-ci en ait conscience, soit qu'elle les accepte comme des réalités ; mais, dans ce cas, les discours, les actions ne s'écartent point de la vie commune : l'hallu-

ination est un fait exceptionnel qui n'a point d'influence sur la conduite. »

« Ces sortes d'hallucinations peuvent être produites à volonté, soit physiquement, soit intellectuellement. Elles apparaissent quelquefois spontanément sans qu'il y ait des signes de désordre dans l'organisation. » P. 65.

« L'extase peut se manifester sans trouble de la raison. »  
P. 276.

« Elle a vu, non pas une fois seulement mais dix-huit fois. »

« L'accès d'extase, avec visions, chez la femme observée par Hoffmann « se renouvela plus de cent fois dans l'espace de quarante jours. »  
P. 244.

« Elle a vu, d'abord subitement, alors que rien ne pouvait la préparer à l'événement qui allait s'accomplir ; »

« Quelquefois l'hallucination se manifeste tout à coup. .... Les faits contenus dans ce travail démontrent que cette disposition est même assez fréquente. » P. 448.

« et, durant la quinzaine, lorsqu'elle s'attendait à voir tous

« Les plus fortes concentrations de la pensée ne peu-



les jours, elle n'a rien vu pendant deux jours, quoiqu'elle se trouvât dans le même milieu et dans des circonstances identiques. »

« Et puis, que se passait-il pendant les apparitions? Il s'opérait une transformation dans Bernadette : sa physionomie prenait une expression nouvelle, son regard s'enflammait. »

vent quelquefois pas reproduire une hallucination qui s'était présentée d'elle-même quelques minutes auparavant. » P. 473.

Obs. 92. On trouva la visionnaire immobile comme une statue les yeux fixés au ciel, complètement insensible. »

Obs. 94. « On le trouva dans un état d'extase et la figure si changée qu'on en fut frappé d'étonnement. »

Obs. 129. Une jeune extatique hallucinée voyait des anges. Pendant ses accès « ses yeux se tournaient vers le ciel et devenaient fixes, un sourire de bonheur animait tous ses traits. »

Obs. 100. « Dès lors, l'enfant naïve a disparu, et lorsqu'on voit briller au milieu de ses traits transfigurés, ses yeux noirs ouverts dans toute leur largeur et lançant tous leurs rayons dans l'infini, sans saisir un objet particulier,

on dirait une sybille, mais pleine de noblesse et de dignité pathétiques. »

P. 244, 247, 355 et 285.

Elle voyait des choses qu'elle n'avait plus vues (jamais vues), elle entendait un langage qu'elle n'avait plus entendu (jamais entendu), dont elle ne comprenait pas toujours le sens, et dont cependant elle conservait le souvenir. »

« Une particularité des hallucinations, c'est le développement des facultés intellectuelles, porté à un très-haut degré. Chez les extatiques, on l'observe encore de temps en temps. Une dame disait : « Des voix me suggèrent des expressions qui ne me sont pas habituelles; elles mettent à ma disposition des termes qui sont bien supérieurs à ceux dont je me sers habituellement et à l'éducation que j'ai reçue. Très-souvent leur conversation roule sur la géographie, la politique, les intérêts sociaux, toutes questions auxquelles je suis complètement étrangère, mais que je comprends parfaitement quand les voix me l'ordonnent. » P. 454.

Le Mandement conclut ainsi :

« Ces circonstances réunies, ne permettent pas de croire à une hallucination : la jeune fille a donc réellement vu et entendu un être se disant l'Immaculée Conception ; et, ce phénomène ne pouvant s'expliquer naturellement, nous sommes fondé à croire que l'Apparition est surnaturelle. »

Et je conclus, moi :

Que, s'il eût eu la précaution toute naturelle d'ajouter à sa « surabondante série de démonstrations, de preuves et de certitudes » l'avis d'un médecin spécial, d'un aliéniste, qui lui aurait mis sous les yeux le rapprochement qu'on vient de lire, Mgr. de Tarbes, eût sagement fait, dans l'intérêt de tous. En effet, apprenant que tous les caractères selon lui infirmatifs de l'hallucination sont, au contraire, les caractères propres de cet état mental, il aurait épargné à la cause qu'il voulait servir un appui plus compromettant que nécessaire, et il se serait épargné à lui-même une responsabilité dont sa bonne foi avérée ne saurait le décharger entièrement ; car, chez le juge qui se trompe dans une affaire, pour l'avoir instruite incomplètement, l'erreur mérite et prend le nom de faute.

Quant au fait en lui-même, quant au *cas de Bernadette*, tel qu'il vient d'être mis en lumière par les explications qui précèdent, si j'avais à me prononcer sur sa nature, j'y verrais non point un exemple d'Apparition, mais simplement une observation fort intéressante *d'hallucinations (variété compatible avec la raison)*, co-existant avec quelques-uns des phénomènes de l'extase physiologique ; observation à ajouter aux faits analogues que la science a déjà enregistrés.

## DEUXIÈME QUESTION.

### LES GUÉRISONS MIRACULEUSES.

Les guérisons qu'on a obtenues en faisant usage de l'eau de Lourdes sont-elles inexplicables autrement que par l'intervention d'un pouvoir surnaturel ?

On se rappelle la connexion signalée, avec tant d'insistance, par l'auteur du Mandement entre l'Apparition et les guérisons miraculeuses. Eh bien ! ce rapprochement se retourne à présent de toute sa force contre celui qui y fit appel. Certes, il me répugnerait par-dessus tout d'user ici de la loi des suspects, de juger sur indices, au lieu de juger sur preuves. Mais, après les explications qui précèdent, il est impossible de n'être point frappé de ces deux considérations préjudicielles :

1° Si, comme il résulte de ce qui vient d'être dit, l'Apparition n'est qu'une hallucination, il n'y a pas eu présence, intervention d'un être surnaturel. Donc il n'y a pas eu non plus influence exercée par un être de cet ordre. Donc, aussi,

les effets qui se sont manifestés ensuite, les guérisons, ne dépendent en rien d'une cause surnaturelle; et c'est un tout autre agent qu'il est non-seulement permis, mais qu'il est logique de faire intervenir, si l'on veut se rendre compte de leur mécanisme.

2° Le Rapport de la Commission nommée par l'évêque ne nous est connu que par de courts extraits. Il serait donc téméraire de vouloir l'apprécier ici. Mais, cependant, si l'on doit juger par l'enquête psychologique précédente de l'enquête médicale proprement dite, — s'il n'a été mis ni plus de méthode, ni plus d'attention, ni plus de compétence à scruter la nature des guérisons qu'à scruter la nature de la vision, assurément on se sent, *à priori*, plutôt porté à contester qu'à adopter l'opinion d'une Commission à laquelle il est possible de reprocher les erreurs et les lacunes que j'ai relevées dans le premier chapitre.

Mais écartons ces préventions. J'ai hâte de revenir à des impressions plus en rapport avec la stricte justice. Heureux d'y céder sans réserve, je veux, d'abord, cher lecteur, vous faire un aveu. Comme tous ceux qui ont lu l'ouvrage de M. Lasserre, j'en ai subi le charme. Oui, emporté par ce récit surhumain tracé en style

magique, subjugué par l'étrangeté des guérisons dont il foisonne, oui, un moment, je me suis demandé : « Mais..... la vérité n'est-elle pas là ? » Un moment, j'ai cru..... que j'allais croire ! Et je comprends que tant d'autres aient cédé à ce premier mouvement.

Mais à côté de l'homme fasciné le médecin veillait ; et c'est lui, je ne l'oublie pas, lui seul qui a droit, ici, de tenir la plume.

## I.

Si le mot miracle vient de *mirari*, la qualité de miracle est étymologiquement acquise sans conteste à la plupart des exemples de cures contenus dans ce livre. En admettant que les circonstances essentielles de ces faits aient été telles que M. Lasserre les rapporte (1) — je répète à dessein, et je souligne : *en admettant que les circonstances essentielles de ces faits aient été telles que M. Lasserre les rapporte*, il y a là des résultats surprenants, et même

(1) Je n'entends ici supposer comme possible que l'erreur et non la mauvaise foi, qu'une information incomplète et non l'intention de tromper.

quelques effets qui paraissent hors de proportion avec ce que la science médicale peut réaliser par ses méthodes de traitement. Dans son sens littéral, je le déclare, le mot *miracle* lui-même serait au-dessous de l'expression qui, seule, convient en présence de tels phénomènes ; car *admirer* ne suffit pas ; on se sent, on s'avoue presque stupéfait !

Et toutefois, même en admettant tels qu'ils sont rapportés, ces faits, tous ces faits surprenants, je ne reconnais dans aucun d'eux le caractère du vrai *miracle*. Et, à ce sujet, sans entrer dans les définitions, les citations, les controverses de linguistique ou de lexicographie sacrée, voici, en termes aussi simples que possible, comment nous allons chercher à nous faire comprendre de notre adversaire.

Ce que vous voulez établir au moyen des guérisons miraculeuses, c'est, n'est-il pas vrai, qu'elles n'ont pu se produire que grâce à une influence *surnaturelle* ? Tout ce qui, dans ces guérisons, peut être expliqué par une suractivité imprimée aux phénomènes normaux de la vie mérite donc l'attention, excite à bon droit notre étonnement, peut même n'être point couramment réalisable par les moyens de la médecine ordi-



naire, mais ne répond en aucune manière aux exigences du problème que je viens d'énoncer. C'est une *augmentation* des forces de la nature : ce n'est pas une *dérogation* aux lois de la nature. Q'un être lentement miné, presque consumé par la fièvre, soit rendu à la vie ; qu'une jeune fille dont les muscles sont atteints de paralysie, de spasme ou de contracture, dont la nutrition avait subi le contre-coup de cette perturbation profonde du système nerveux, soit guérie par une impression violente exercée sur le même système organique, voilà qui nous surprend, mais sans pour cela confondre notre raison. — Que si, par contre, un homme était vu se tenant à un mètre au-dessus du sol, sans aucun moyen de soutien ni de suspension ; si, en plongeant un thermomètre dans de la glace, on le voyait *monter* de quelques degrés..... oh ! voilà qui bouleverserait toutes nos notions sur les lois de la nature ; voilà le miracle.

Cette distinction paraîtrait-elle captieuse ? Cette prétention serait-elle jugée excessive ?..... Ce serait me forcer de rappeler qu'elles ne sont point de mon fait, que l'idée m'en vient de Lourdes même. Quand M. l'abbé Peyramale, curé de cette paroisse, reçoit pour la première

fois Bernadette ; quand elle l'invite, de la part de *la dame*, à bâtir une chapelle au lieu des apparitions, le prudent ecclésiastique veut, avant tout, avoir un gage, une preuve de la divinité de celle qui envoie cette injonction. Or, que demande-t-il dans ce but ? Un phénomène d'ordre usuel ? Une cure plus ou moins difficile ? La guérison de l'asthme de Bernadette, par exemple ?.... Non.

« L'Apparition, lui dit-il, a sous ses pieds un rosier sauvage, un églantier qui sort des roches.

« Nous sommes au mois de février. Eh bien ! si elle veut la chapelle, dis-lui de ma part qu'elle fasse fleurir le rosier. » Par ce seul mot la question était formulée en ses termes véritables. Si elle n'a pas été aussi franchement résolue que posée ; si, au lieu de la floraison hâtive instantanée, il n'y a eu que la lente émergence d'une source creusée à la main, une coïncidence curieuse au lieu d'un vrai prodige, on ne manquera pas d'excellentes raisons pour prouver que cela fut pour le mieux ; qu'il fallait bien laisser aux assistants le mérite d'un effort à faire pour gagner la foi ; en somme, que la sainte Vierge ne peut pas avoir eu tort, et un simple curé raison.....

Tout ceci est fort admissible ; et, quant à moi, s'il eût plu à l'églantier de fleurir ce jour-là, je

lui reprocherais, en effet, d'avoir ainsi, coupant court à toute controverse, rendu inutile un livre aussi agréable à lire que celui de M. Henri Lasserre. — Tout ce que je tenais à établir, c'est que ma doctrine, en fait de surnaturel, n'est ni plus exigeante, ni, par conséquent, plus attaqua- ble que celle du fondateur même du culte de Lourdes.

Si j'invoque avec une certaine insistance cette autorité, c'est parce que, en même temps que les vrais principes, elle sauvegarde aussi mon humble personne. La précaution n'est point inutile vis-à-vis d'adversaires à qui la conscience de leur bon droit, sans doute, rend parfois l'humeur un peu aigre. Je suis en règle maintenant de ce côté. Qu'on m'appelle *impie, libre-penseur, méchant, incrédule, philosophe même,...* j'ai mon répondant devant moi.

Reprenons l'énoncé ci-dessus. J'ai indiqué sommairement deux exemples des bons effets dus à la surexcitation nerveuse. Mais cette influence ne se borne pas, en fait de maladies, à agir sur les organes du mouvement et de la sensibilité générale. Qu'une action puissante, insolite de l'innervation opère le redressement de membres vicieusement infléchis, qu'elle fasse cesser les spasmes

de la chorée, de l'œsophagisme, il n'y a là rien de difficile à comprendre. Mais ce n'est pas tout, et je ne serai démenti ni par la raison, ni par la physiologie, en émettant le principe suivant :

Toutes les fonctions de l'organisme, tous les actes dont l'ensemble constitue la vie, ne sont pas à un égal degré sous la dépendance du système nerveux. Plus ils obéissent immédiatement à ses ordres, et plus ils reçoivent le contre-coup des impressions qui viennent à l'atteindre. Ainsi, les mouvements du cœur, par exemple, sont subitement influencés par une émotion pénible : il faut un peu plus de temps pour que cette cause trouble la digestion : il en faudra beaucoup plus pour qu'elle produise de l'amaigrissement.

Eh bien ! la même gradation se retrouve dans les maladies, et cela devait être puisqu'elles ne sont que ces fonctions, que ces actes vitaux mêmes, pervertis. On peut donc le répéter, sans crainte de recevoir un démenti de l'observation : Plus la fonction dont le trouble constitue une maladie dépend étroitement du système nerveux, et plus cette maladie sera modifiable par les impressions qui portent sur ce système ; théorisation un peu prétentieuse, peut-être, en apparence, mais théorisation exacte de cette vérité

banale : Ce sont les *maladies nerveuses* qui sont le plus sensibles aux *influences morales*.

Or, sur quelles fonctions s'exerce l'influence du système nerveux ? ou, plutôt, sur quelles fonctions cette influence ne s'exerce-t-elle pas ? On croit avoir tout dit quand on montre, par exemple, un succulent morceau qui active la sécrétion salivaire ; la phthisie qui naît et progresse sous l'effet d'un chagrin persistant ; la chlorose qui cède à la perspective d'un événement désiré. Mais d'autres modifications, des modifications organiques radicales, ont aussi là leur origine.

Voici, entre des milliers d'exemples, quelques faits qui me reviennent en mémoire, faits authentiques, bien propres à mettre en lumière la puissance, la profondeur et la soudaineté de cette action médiatrice :

L'un de nos bons camarades, M. R..., était presque agonisant, à Lyon, sous l'étreinte d'une fièvre typhoïde. On aurait pu, avec raison, le dire abandonné des médecins, puisque celui qui le voyait encore, le docteur Colrat, ne lui continuait presque plus ses soins qu'en qualité d'ami. Le moribond, cependant, est pris d'une idée fixe : il veut revoir son pays natal, son cher Bugey ; il y guérira certainement!... On met ce propos sur

le compte du délire. Le malade insiste, par ces gémissements qu'on sait si bien comprendre ; mais le docteur refuse formellement. D'après lui, les seules secousses du déplacement nécessaire pour le porter en voiture pourraient devenir fatales. Enfin, un parent, bien avisé, prend tout sur lui. On empaquète, on emballe, on descend le pauvre diable. Dès qu'il se sent transporté, il accuse un mieux. A peine a-t-il humé l'air natal, la voix s'affermit, les idées se régularisent, la chaleur revient. En arrivant, il demandait à manger. La guérison ne se fit pas attendre. — Chaque praticien trouverait aisément dans ses souvenirs un cas analogue (1).

(1) Qu'il me soit permis de rapporter ici le fait suivant qui se rapproche encore plus de mon sujet, puisque la douce influence morale qui eut l'honneur de la cure ne fut pas conçue spontanément par le malade, mais lui fut communiquée du dehors.

Le docteur Rush, de Philadelphie, raconte que, lorsqu'il était à l'école, il allait souvent, avec ses camarades, les jours de congé, voir un nid d'aigle placé au sommet d'un arbre mort. « La fille du fermier dans le champ duquel se trouvait l'arbre, et dont j'avais fait la connaissance, dit-il, se maria et s'établit, il y a quarante ans. De temps en temps, nous parlions de nos jeux d'enfant, des plaisirs champêtres de cette époque, et, entre autres choses, du nid de l'aigle.

Je ne puis rapporter dans tous ses détails, mais je veux cependant relater un fait du même ordre, qui, par l'instantanéité du résultat non moins que par la gravité du cas morbide, égale les plus belles cures dues à l'eau de la Salette, de Lourdes, ou autres. C'est l'histoire de Giovanna Rovere, jeune fille de quatorze ans, atteinte de convulsions, contractures, léthargie, prostration, perte presque complète de connaissance. Le spasme de l'œsophage était tel qu'elle ne pouvait rien avaler. Cet état, qui datait de quatre mois, s'aggravait tellement que, « le 2 juillet 1847, dit le docteur Argenti, la peau se refroidit, le visage était gonflé, ainsi que les veines jugulaires. Alors l'intelligence et la sensibilité furent abolies, à tel point qu'un vésicatoire

« Il y a quelques années, je fus appelé pour donner des soins à cette femme, qui était arrivée à la dernière période d'une fièvre typhoïde. En entrant dans la chambre, je fixai la malade et je lui dis d'un ton bienveillant et gai : *Le nid de l'aigle*. Elle me saisit la main, mais ne put prononcer une parole ; sa figure exprima une vive émotion. A dater de ce moment, elle commença à entrer en convalescence. Aujourd'hui, elle est très-bien portante, et elle ne manque jamais, lorsqu'elle me rencontre, de me saluer par ces mots : *Le nid de l'aigle !* »

fut appliqué à l'insu de la malade..... Cet état se renouvela encore le 16, dans l'après-midi, et dura jusqu'au lendemain matin, à 6 heures, où tout à coup la malade, « qu'on croyait sur le point d'expirer, » *se leva* et se dirigea vers une table où il y avait du pain, en disant à sa sœur épouvantée : *Ne crains rien, je suis guérie ; va et informes-en notre mère.* Éprouvant une légère syncope, elle fut reportée sur son lit, revint bientôt à elle et prit aussitôt une tasse de café au lait, rompant par là un jeûne de trente-sept jours. » (1)

Voici maintenant un exemple pour démontrer la puissance avec laquelle cette influence opère sur la trame intime de nos organes :

J'ai entendu raconter par le professeur Velpeau, à l'une de ses leçons cliniques, qu'il fut appelé auprès d'un homme qui portait une hydrocèle assez volumineuse (2), existant depuis plusieurs années :

« Après un examen attentif, je lui déclarai,

(1) *Annali univers. di Medic.* — Avril, 1838.

(2) Maladie constituée par la présence d'un liquide lentement accumulé dans une poche autour du testicule. Dans les hydrocèles anciennes, comme l'était celle-ci, la quantité du liquide peut être évaluée, au minimum, à 150 ou 200 grammes.



« nous dit le professeur, qu'il était nécessaire  
« d'évacuer le liquide par une opération, puis de  
« faire une injection irritante, ajoutant qu'il  
« n'existait aucun autre moyen de le guérir.

« Cette sentence parut l'impressionner vive-  
« ment, et cette impression persista malgré tout  
« ce que je pus lui dire sur la promptitude et la  
« simplicité du manuel opératoire. Nous primes  
« jour pour opérer le lendemain matin.

« Or, le lendemain matin, quand je revins  
« avec mon aide et mes instruments, le malade  
« ayant été découvert,... à ma grande surprise,  
« et à la sienne au moins égale,... il n'y avait plus  
« ni liquide, ni tumeur! Sans remèdes, sans topi-  
« ques, sans qu'on pût l'expliquer autrement  
« que par la violente impression morale subie,  
« une résorption active s'était effectuée, et, en  
« quinze heures environ, tout avait disparu.

« Aujourd'hui même, concluait Velpeau, au-  
« jourd'hui même, Messieurs, je puis à peine  
« croire à ce que je vous raconte. Et, cependant,  
« je l'ai vu, et c'est parce que je l'ai vu que je le  
« raconte. »

Veut-on, enfin, une preuve de la rapidité, de  
la fulgurante instantanéité des effets de ce genre?  
L'histoire nous la fournit en ce jeune muet

qui, dans l'horreur du combat, voyant le fer levé sur la tête de son père : « Soldat, ne tue pas « Crésus ! » cria sa langue, déliée par un effort suprême.

## II.

Si c'est là ce qu'on peut obtenir de moyens normaux agissant sur des organismes à l'état normal, à quoi ne faut-il pas s'attendre si le sujet de l'épreuve avait déjà une susceptibilité nerveuse spéciale développée à l'excès ; et si, pour l'impressionner, l'on a mis en œuvre des moyens artificiels ? A quoi s'attendre ?... L'histoire de nos préjugés : le mesmérisme, les convulsionnaires de Saint-Médard et de Morzine, les trembleurs des Cévennes, les prédicants de Suède, le magnétisme, le somnanbulisme vénal, les sorciers (zouaves et consorts), le spiritisme, les esprits tourneurs ou frappeurs, sont là pour le dire. Remarquons, en passant, que l'histoire de ces exaltations temporaires ou partielles côtoie toujours de très-près celle de l'aliénation mentale, qu'elle l'a même touchée dans plus d'une circonstance, et de manière à s'y confondre.

Quand on soumet à une telle analyse les cures semblables à celles que relate le livre de

M. Lasserre, il est un facteur capital dont il importe de tenir compte. Ce facteur, dont tous les écrivains, anciens et modernes, faisant autorité en ces matières, proclament l'absolue nécessité chez celui qui veut obtenir sa guérison, ce facteur n'est autre que la *foi*. Or, qu'est-ce que la *foi* ?

En saine physiologie, et pour qui se renferme dans les limites de cette science, la *foi* est un état anormal, caractérisé par une lutte entre la volonté qui commande et la raison qui résiste. Le christianisme sanctionne cette définition en faisant de cet état une *vertu*, c'est-à-dire quelque chose qui suppose un effort, puisqu'une récompense y est attachée.

Or, cette lutte, parfois, ne se décèle par aucun signe appréciable. Chez les intelligences d'ordre inférieur, elle fait défaut. Quand la *foi* est congéniale, héréditaire (comme dans quelques familles), la lutte dont je parle n'existe qu'à l'état rudimentaire. Mais il est rare qu'elle ne s'éveille pas tôt ou tard, une fois ou l'autre. Et, pour certaines natures, et dans certaines occasions, elle devient une véritable bataille, à engagements acharnés, à péripéties orageuses, où la victoire, disputée par les soulè-

vements de l'esprit, par les révoltes de la chair, oscille, plus d'une fois, avant de se fixer. — Aussi, quand, après ces combats incessamment renouvelés, la volonté a triomphé, quand la foi est acquise, on peut bien, à quelques exceptions près, et malgré la tranquillité parfaite dont se targuent ses adeptes, dire qu'elle constitue pour l'âme un état d'équilibre, — et d'équilibre instable, — bien plus que de repos; état violent, par conséquent, et, de sa nature même, effervescent, agité, expansif.

Encore n'ai-je décrit de cet état que ses conditions génératrices. J'ai montré la foi naissante. Il faut maintenant la suivre dans son plein développement, dans sa libre action, cette force dont on n'a cru pouvoir donner une idée qu'en lui faisant *transporter des montagnes*; action perpétuellement en jeu, d'ailleurs chez l'orthodoxe, et cela obligatoirement, car

La foi qui n'agit pas est-ce une foi sincère ?

Eh bien ! cette ardente impulsion qui soutenait les apôtres, inspirait les confesseurs, qui a insensibilisé une multitude de martyrs, fait pâlir les potentats, changé la face de l'univers, mettez-la, chez un individu, au service d'un seul mobile,

de son intérêt actuel, de son propre, de son plus grand intérêt, de sa guérison.....

Cet individu, dont le physique affaibli par la maladie a laissé prendre au moral une prédominance équivalente, échauffez peu à peu son cœur par l'image incessamment présentée d'un être idéal, souverainement bon, persécuté par les méchants, qui va se rendre visible par un bienfait ineffable...

Ne lui laissez pas perdre de vue, outre l'espoir de la guérison, l'honneur de servir la cause divine : tout piédestal attire autant qu'il soutient...

Ajoutons l'attente éplorée, anxieuse des assistants, l'attitude de la famille, qui, pour mieux l'inspirer au héros, juge pratique d'exagérer sa propre confiance et d'en manifester les marques les plus expansives; — chez le sujet lui-même, un reste de crainte de ne point posséder la foi suffisante, et la contention suprême à laquelle il se livre pour l'avoir dans cette plénitude, qui seule, il le sait bien, peut lui rendre le Ciel propice...

Le malade, ainsi disposé, ainsi entraîné, va donc à la Grotte. Que dis-je ? il va..... c'est un esprit intérieur qui l'y pousse « avec une sorte de force irrésistible » (1). Il y va, ou il prend en

(1) Catherine Latapie, p. 253.

main l'eau transportée..... Mais attendons.....

« Ce moment est terrible, nous dit-on » (1). Ce moment est solennel. Au bout de onze ans, on ne peut s'en souvenir sans frissonner encore d'émotion » (2); solennel au point qu'une malade « était si pâle qu'on crut, un instant, qu'elle allait s'évanouir » (3). Chacun ressent à sa manière, mais tous ressentent au même degré. Tandis que, à ce moment, un homme éclairé, M. Henri Lasserre, dit : « La foi, une foi ardente et chaude, était venue embraser mon âme » (4), le jeune J. Lacassagne, déjà nommé, « était plein d'une foi absolue, d'une foi... renversante. Il priait avec une ardeur vraiment céleste; il était tout transfiguré » (5). Telle est la secousse, la révolution produite, qu'un enfant de *cinq ans* tomba, à ce moment, « dans une sorte d'état extatique. Ses yeux étaient grand-ouverts, sa bouche demi-béante. Il semblait contempler quelque spectacle inconnu. — Qu'as-tu? lui dit

(1) M. Lacassagne, p. 32.

(2) M<sup>lle</sup> Marie Moreau, p. 484.

(3) Veuve Domengé, p. 260.

(4) P. 419.

(5) 431.

sa mère. — Je vois le bon Dieu et la sainte Vierge » (1), répondit-il.

Eh bien ! l'état de l'âme se traduit-il assez fidèlement par ces paroles ?..... Et n'y a-t-il pas là, dites-moi, la tension nerveuse, l'éréthisme porté au degré où il va devenir capable des plus prodigieux efforts ?

Cet effort, cependant, risquerait de tomber, si, comme tout effort, il n'avait son point culminant, son *summum*, en perspective. Or, ce point, sur lequel toute l'aspiration converge et se concentre, qu'est-ce qui va le marquer?... Une sensation qui, de sa nature, est instantanée, *l'immersion* ou *lotion*, — lotion qu'on ne reçoit pas, mais qu'on se fait soi-même, nouvelle et infaillible condition pour un déploiement énergétique de volonté. Le froid, qui indique l'instant décisif, ajoute encore aux puissances nerveuses en effervescence la stimulation réactionnelle qui lui est propre. — Propice ou contraire, la seconde fatale a sonné, et... quelques malades, dans le nombre, sont guéris (2).

La *plupart* de ceux qui sont guéris le sont

(1) Jean-Marie Tambourné, p. 343.

(2) La médecine rationnelle s'honore et se perfectionne en publiant avec franchise ses revers. Tous ceux qui vont à

subitement ; et, cette instantanéité, les partisans de l'explication par le surnaturel l'invoquent comme preuve de l'action de la toute-puissance divine, seule capable, selon eux, d'opérer de tels effets en aussi peu de temps...

Il est bien entendu qu'on n'a à dicter ni à Dieu, ni à la nature, sa volonté personnelle, qu'on n'a point à tracer aux phénomènes l'ordre dans lequel on souhaiterait qu'ils s'accomplissent. Aussi, esclave de cette règle, qui est la loi de toute observation comme de toute controverse en ces matières-là, ne me permettrai-je point de faire remarquer que la lenteur de l'acte curatif, qui frapperait moins le vulgaire, eût mis les hommes de science à même d'en suivre les phases pas à pas, peut-être de pénétrer sa nature par l'étude de son mécanisme... Non ; je dirai seulement que l'*instantanéité*, qui, à un point de vue, donne

Lourdes ou qui emploient son eau à domicile ne guérissent certainement pas. Combien ne serait-il pas instructif, à tous les points de vue, de savoir ce qui se passe en pareil cas ; chez qui et comment ont lieu les succès ; si, en place de guérison, il n'y a pas eu, dans quelques cas, ainsi que je l'ai entendu dire, aggravation?..... Il est singulier que cette œuvre de bonne foi n'ait tenté la plume d'aucun des pieux historiographes.



raison aux fauteurs de l'intervention divine, ne se comprend pas moins clairement avec l'explication physiologique, laquelle, comme nous l'avons vu, se rend compte de la cure par un acte prompt comme l'éclair, par un coup de fouet reçu et rendu par l'innervation.

Voilà ma théorie. Voyons maintenant jusqu'à quel point elle sera confirmée par les faits.

### III.

Les faits!... Dans le domaine des sciences naturelles, l'auteur qui croit avoir découvert l'explication de quelque phénomène se met lui-même à l'œuvre pour observer; ou, s'il utilise l'expérience d'autrui, il a soin de n'y emprunter que les exemples offrant la double condition d'être complets et d'avoir été enregistrés par une main impartiale.

De ces deux garanties, l'une fait visiblement défaut, et l'autre manque, en plus d'une occasion et à un haut degré, dans le livre de M. Henri Lasserre. Forcé de m'en contenter, toutefois; ne disposant pas de relation autre que celle signée par un auteur qui avait été lui-même *miraculisé*, c'est-à-dire qui était convaincu avant

de commencer son enquête, et qui ne l'a écrite que pour les gens du monde, j'ai droit à ce qu'on me tienne compte de cette situation. Avec les doutes que ce récit suggère, en présence des omissions dont il fourmille, aussi hors d'état, moi, pour le moment, de le contrôler que de le compléter, je le prends à défaut d'autre; je le prends et je le discute tel qu'il est..... mais sous toutes réserves.

Plus un acte vital, ai-je dit, est étroitement dépendant du système nerveux, et plus, quand cet acte est troublé, c'est-à-dire quand il est devenu maladie, celle-ci sera sensible à l'effet d'un choc porté sur le système nerveux. Ce sont donc les *maladies nerveuses* qui devront être le plus influencées par le contact de l'eau de Lourdes, si tout, dans ce contact, comme je viens de le faire pressentir, s'explique par une surexcitation de l'innervation.

Or, telle est, en effet, l'opinion d'un médecin dont le nom restera attaché à l'histoire des *miracles de Lourdes*. Dressant la liste des maladies chroniques dont il a « constaté l'extraordinaire guérison par l'usage de ces eaux, » M. le docteur Dozous inscrit en tête de sa liste : « Céphalalgies,

céphalées, affaiblissements de la vue ; amauroses ou gouttes sereines ; névralgies chroniques ; paralysies partielles ou générales ; rhumatismes chroniques ; débilités partielles ou générales de l'organisme ; débilités de la première enfance. »  
— « Dans ces circonstances, ajoute notre honorable confrère, l'action curative de l'eau de la Grotte a été si rapide que beaucoup de personnes, à cause de cela, ont, d'abord, nié la réalité de pareilles guérisons ; mais, bientôt, elles ont été forcées de les accepter comme des faits réels, des vérités incontestables. »

Passant alors à une seconde classe, M. Dozous continue ainsi son énumération : « Certaines dermatoses ; leucorrhée et quelques autres maladies des femmes, maladies chroniques des organes digestifs ; engorgement du foie, de la rate. »

Ici, pas de commentaire du docteur.

Eh bien ! pouvais-je souhaiter une confirmation plus péremptoire de mes conjectures ? C'est le médecin même dont M. Henri Lasserre invoque, à chaque page, l'autorité, c'est l'un des deux conseillers de la Commission épiscopale, c'est lui qui abonde dans mon sens. Puisqu'il voulait faire l'énumération des maladies guéries à Lourdes, il semblait naturel qu'il les écrivit au fur et à

mesure de son observation, à la suite les unes des autres ! Eh bien ! non : conduit, forcé par l'évidence, de lui-même il conçoit l'idée de les diviser en deux sections, d'en faire deux catégories, comprenant : la première, les affections nerveuses (où la guérison, dit-il, est le plus rapide) ; l'autre, des lésions diverses d'une tout autre nature : sécrétions viciées, engorgements, etc. Ne croit-on pas lire, dans un ouvrage technique, le tableau des maladies traitées, avec plus ou moins de succès, à une source thermale quelconque, à Vichy, par exemple : gravelle, dyspepsie, hépatite, impaludisme, en première ligne ; — puis ensuite : métrites, névralgies, rhumatismes, scrofules... — Et la spécialité de la source de Bernadette contre les affections nerveuses a-t-elle besoin d'une autre démonstration (1) ?

Voilà, certes, un premier motif, un motif assez sérieux, ce me semble, de suspecter la qualité miraculeuse de ces guérisons. Une puissance surnaturelle serait-elle obligée de faire un choix ?

(1) Bernadette ne ferait, d'ailleurs, ainsi, que suivre les traces de son saint patron, de saint Bernard, qui, dit le Martyrologe, « parmi les différentes sortes de maladies, guérit habituellement celles que les médecins appellent *paralysie*. »

Tout ne lui serait-il pas également facile et, par-tant, indifférent ?

Mais examinons de plus près et voyons si, par le fait, les maladies nerveuses ont, comme je l'avance, figuré en plus forte proportion que les autres parmi les cas guéris à Lourdes. Là, je ne ferai pas de triage, ou, plutôt, je ferai celui qui me serait défavorable ; car, dans cet examen, je ne vais tenir compte que des *vrais miracles*, c'est-à-dire de la classe des guérisons « qui ont présenté à la Commission épiscopale, d'une façon évidente et indéniable, le caractère surnaturel. » Je consens à ne citer que celles-là, et je m'engage à les citer toutes.

« Ces faits sont au nombre de seize, » nous dit M. Lasserre. Mais, sur ces seize malades, trois, M<sup>me</sup> veuve Lanon, Suzanne Baron et Paschaline Abbadie, qui ont été citées dans le rapport de la Commission, ne sont l'objet d'aucune mention dans l'ouvrage de M. Lasserre. Un quatrième, Fabien Baron, n'y est désigné que par ces mots : « maladie incurable, » sans aucun autre détail. Je dois, enfin, retrancher de cette liste Justin Bouhohorts, enfant de deux ans, dont la guérison, s'expliquant par une cause toute naturelle, par un agent qu'emploie la médecine ordi-

naire, n'a rien à faire parmi les cas sur lesquels a opéré une influence, naturelle aussi, selon moi, mais sans analogue avec nos moyens usuels de traitement.

Ces cinq défalcations faites, il reste onze cas. Je vais les énumérer en mettant, pour chacun d'eux, le diagnostic en regard du nom :

1. Jeanne Crassus, — paralysie ;
2. Bourriette, — — amaurose ;
3. M<sup>me</sup> veuve Rizan, — paralysie et épuisement (1) ;
4. Catherine Latapie, — contracture musculaire ;
5. Denys Bouchet, — paralysie ;
6. Tambourné, — — contracture musculaire ;
7. M<sup>lle</sup> Moreau de Sazénay, amaurose.

Jusque là, on le voit, ce sont de franches maladies nerveuses, ou à origine résidant dans le système nerveux. Viennent ensuite :

(1) Le rapport des médecins confirme ce diagnostic en attribuant, chez cette dame, l'abaissement progressif des forces à la dyspepsie et aux « soustractions faites à l'innervation par des douleurs presque continuelles » (p. 374).

8. Benoîte Cazeaux, mentionnée simplement comme atteinte de fièvre lente et douleurs;
9. Henri Busquet, — — ulcères;
10. Blaisette Soupennes, — ophthalmie;
11. Marianne Garrot, — dartre de la face.

Quant à ces derniers sujets, affectés de maladies que j'appellerai *matérielles*, je dois noter un fait important. Tandis que, chez les sept premiers, atteints de maladies nerveuses, la guérison a été instantanée (sauf dans le septième), chez les quatre derniers, au contraire, là où le mal était matériel, l'effet a été moins prompt. Il a fallu un ou deux verres d'eau et quelques lotions pour guérir le n° 8; une nuit pour le n° 9; deux jours pour le n° 10. Il ne fallut pas moins de dix jours pour le n° 11.....

Cette nouvelle différence est bien faite pour inspirer quelques doutes. Est-il donc plus difficile, faut-il plus de temps à la puissance divine pour guérir un ulcère, une dartre, que pour faire cesser un spasme?... Je l'ignore. Ce que je sais, c'est que, pour la puissance humaine, pour la médecine et pour tous les actes qui sont de son domaine, il faudrait effectivement plus de temps.

Ce qui rapproche encore ces guérisons de

celles dues à la nature, c'est leur mécanisme, ce sont les traces qu'elles laissent. Un homme est atteint d'amaurose à la suite de traumatisme. Il guérit de son amaurose en buvant de l'eau de Lourdes ; mais « la guérison merveilleuse ne fait disparaître ni les traces profondes, ni les cicatrices. »— Cet autre est guéri de varices de la jambe ; mais, à la place qu'occupaient les veines dilatées, il reste, on voit de petits cordons durs, solides. C'est donc par le mécanisme connu, régulier, chirurgical, usité, de l'*oblitération des veines* que la sainte Vierge a agi. La main a été divine, je l'accorde, mais le vestige est tout humain.— Plus loin, un pauvre enfant a un large ulcère au cou. Il guérit, mais il reste à la place du mal une cicatrice ; (?) et M. Lasserre, qui a voulu voir de ses propres yeux, parle avec une évidente satisfaction de cette *vaste* cicatrice. — Or, je suis bien loin de vouloir imposer ma manière de voir à qui que ce soit, en ce monde ou ailleurs, à Dieu pas plus qu'à M. Henri Lasserre, mais je ne puis, cependant, me soustraire à cette réflexion : Si les traces matérielles de l'ancien traumatisme avaient instantanément disparu chez l'amaurotique ; si les veines, tout en guérissant, étaient restées perméables chez le variqueux ; si, surtout, chez le



scrofuleux, l'ulcère s'était fermé sans laisser de cicatrice, le *fait-miracle* eût été, par cela seul, incontestable. Toute enquête sur l'incurabilité du cas, sur la promptitude de la cure, sur la compétence et la sincérité des témoins, devenait superflue, tout soupçon insoutenable, car la nature n'opère jamais ainsi. A moins de nier qu'il y eût eu ulcère, on ne pouvait nier qu'il n'y eût eu miracle..... — Mais nous avons une cicatrice, une *vaste* cicatrice. Aussi, sur les *si, quand et comment*, sur la valeur des certificats, sur la précision des témoignages, la discussion est ouverte; et, je le crains, elle ne se fermera pas aussi vite que la plaie.

Sans entrer dans d'autres détails, sans approfondir plus qu'ils ne le méritent les miracles de deuxième et de troisième ordre, ces cas où la guérison fut douteuse; ceux où elle fut lente, progressive; ceux même où la guérison (Juliette Fournier) n'eut lieu qu'à un second essai; où l'amélioration (enfant Lesbareilles) ne commença qu'après quatre tentatives très-espacées (dont trois complètement infructueuses), je vais achever d'éclairer le jugement du lecteur par un nouveau moyen, en mettant sous ses yeux, immédiatement l'une après l'autre, deux relations, savoir :

1° le récit, raconté par un médecin, de l'une des principales cures, de l'un des *vrais* miracles de Lourdes ; 2° l'observation d'un cas tout semblable, où la guérison, ainsi qu'on en voit des exemples dans les Annales de la science, a été aussi prompte et aussi radicale, sans qu'il ait été fait appel à aucun agent surnaturel. Lisez :

1° *Le miracle* : « L'enfant Tambourné (1), âgé de cinq ans, présentait les symptômes d'une coxalgie au premier degré : douleurs très-vives au genou, obtuses à la hanche ; déviation en dehors de la pointe du pied ; claudication, d'abord, puis impossibilité de marcher sans provoquer de grandes souffrances ;... intolérance pour les aliments ;... grand amaigrissement. Evidemment, la maladie, parcourant à grands pas sa première période, menaçait, dans un temps plus ou moins éloigné, la vie de l'enfant, lorsqu'on eut la pensée de le porter à la grotte de Lourdes, où sa guérison s'opéra instantanément.

« L'affection du jeune Tambourné appartient à la même famille que celle de Busquet ; mais elle est plus grave, car le mal a envahi une grande

(1) C'est celui qui « était tombé dans une sorte d'état extatique » au moment d'être plongé dans l'eau de la Grotte.

articulation. Les prévisions ont pris déjà un caractère fâcheux aux yeux du médecin qui sait lire dans l'avenir.

« Il est possible, sans doute, de guérir une coxalgie par les moyens et par les procédés que possède la science. Les eaux sulfureuses naturelles ne comptent plus ces sortes de guérisons ; mais, dans aucun cas, il ne leur est arrivé de les opérer avec la rapidité de l'éclair. » (Extrait du Rapport d'un des médecins chargés d'examiner cette guérison ; 28<sup>e</sup> procès-verbal de la Commission épiscopale).

2<sup>o</sup> *L'observation médicale* : « Une jeune personne de 16 ans avait, depuis plusieurs mois, à la hanche gauche, — dont elle souffrait déjà, par intervalles, depuis l'âge de huit ans, — tous les symptômes d'une coxalgie, symptômes qui, en dépit des traitements les plus énergiques et les plus variés (vésicatoires nombreux, badigeonnages iodés, frictions mercurielles, immobilisation, eaux minérales), allaient en augmentant. Douleur assez vive au genou ; la hanche se tuméfiait de plus en plus ; le membre était raccourci de 5 ou 6 centimètres. Trois confrères lui donnaient leurs soins : un médecin et un chi-

rurgien en chef des hôpitaux de Lyon, et un médecin inspecteur adjoint d'une station thermale importante.

« La maladie ne faisant qu'empirer depuis plus de quatre mois, et la malade ne pouvant quitter le lit, on se décida à appliquer le fer rouge. Mais, à l'annonce de cette décision, et surtout de son exécution prochaine, la jeune personne fut terrifiée. Elle déclara qu'elle ne souffrait plus, qu'elle pouvait remuer facilement son membre, et qu'elle se sentait capable de marcher aisément. En effet, le lendemain, bien que, depuis deux mois, elle gardât le lit, elle se leva, quelques heures avant la visite du docteur; et, quand celui-ci vint la voir, il la trouva debout, marchant librement dans sa chambre. L'examen du membre permit de constater que les chevilles et les épines iliaques avaient repris leur niveau, que le raccourcissement avait cessé, ainsi que la déformation de la hanche.

« La guérison a été complète et ne s'est pas démentie depuis six ans. » (Thèse de M. Crolas, (Montpellier, 1865), dont le récit a été complété au moyen de renseignements fournis par l'un des médecins de cette malade.)

Entre ces deux maladies, il n'y a que des ana-

logies : même nom, mêmes symptômes (1), même ancienneté du mal, même soudaineté de guérison. Quant aux différences — miracle à part, — je n'en vois, moi, pour l'agent curatif, entre les deux malades, d'autre que celle-ci : l'un a eu foi, l'autre a eu peur.

Il y aurait bien aussi à signaler une petite différence entre les deux médecins. L'un, dont le nom ne nous a pas été révélé, l'honorable docteur de la Commission épiscopale, sait, ainsi qu'il le dit lui-même, « sait lire dans l'avenir ! »

Le second, notre aimé collègue le docteur Crolas, lit, tout uniment, dans le présent. Il a lu les travaux de Brodie, de Lesauvage, de Robert (ce dernier publié en 1859); et, sachant, d'après ces auteurs, qu'une simple affection douloureuse de la hanche peut simuler les symptômes d'une inflammation de cette articulation, lorsqu'il voit une contracture de cette région disparaître tout à coup, il enregistre le fait à la colonne des observations, et non au chapitre des miracles.

Ces exemples donnés, je reviens sur mes pas,

(1) On n'a cependant pas noté de raccourcissement du membre sur l'enfant de Lourdes, ce qui impliquerait, chez lui, un cas moins grave.

et je vais, maintenant, envisager à un point de vue plus général l'ensemble des guérisons racontées par M. Lasserre.

Le moment est venu, en effet, de me prononcer sur leur caractère, leur cause, leur signification.

#### IV.

Je l'ai dit, et il ne m'en coûte rien de le répéter : Les guérisons racontées par M. Lasserre sont surprenantes, extraordinaires, dépassent, et de beaucoup, ce que nous avons l'habitude, nous médecins, d'observer et surtout d'obtenir. Des doigts retenus dans une position vicieuse par la rétraction musculaire sont redressés instantanément. — Une vieille femme, atteinte depuis trois ans de paralysie incomplète, recouvre tout à coup la faculté locomotrice. — Une autre, épuisée de douleurs et d'inanition, presque à son lit de mort, nous dit-on, est subitement rendue à la santé. — D'anciennes amauroses, rebelles jusque là à tout traitement, se dissipent soudainement..... Assurément, il y a bien là de quoi frapper d'étonnement les spectateurs les plus instruits ; et, dans une autre classe, il y a bien de quoi faire crier au miracle. Je le déclare sans arrière-pensée,

si les récits sont conformes à la réalité, cet ensemble de résultats ouvre un vaste champ à la méditation des physiologistes et des psychologues, et je comprends à merveille, pour ma part, la stupéfaction des témoins, la reconnaissance des heureux privilégiés. Quant à la ferveur enthousiaste des populations, elle est le complément obligé de ces sentiments. Comment ferait-elle défaut dans un milieu moral où l'espérance est une vertu, où le moyen de la réaliser — la foi — est lui-même promu au même rang !

Mais réfléchissons cependant, et tâchons, avant tout, de nous entendre sur le sens du mot *incurable*. Ce mot revient, à chaque instant, dans le livre de M. Lasserre. M. le docteur Dozous déclare que Bourriette était *incurable*. Les médecins de Catherine Latapie lui avaient « déclaré que son état était *incurable*. » *Incurable sans phrases*, Fabien-Baron. « Déclarée *incurable* par la science, » Blaisette Soupennes. Et le Mandement conclut à son tour : « L'eau de Massabielle (1) a guéri des malades abandonnés et déclarés *incurables*. »

(1) C'est le nom de la grotte située près de la ville de Lourdes.

Or, qu'un médecin affirme qu'il ne peut pas espérer de jamais guérir tel malade,..... je le trouve un peu humble.

Qu'il déclare qu'aucun de ses confrères ne pourra faire mieux que lui,..... je trouve qu'il rachète assez bien, par là, son défaut de tout à l'heure.

Qu'il délivre, dans ces termes, un certificat dont le seul sens possible est que, pour faire mieux que lui, pour réussir là où il avait échoué, il a fallu un miracle;..... je ne vois rien de bien étonnant à ce que, entouré de parents, d'amis, d'intéressés de toute espèce, qui assiègent sa modestie, il subisse cette violence et consente à se signer ainsi, indirectement, à lui-même un brevet de capacité.

Mais qu'il déclare que, d'aucune manière, par l'emploi de quelque agent, de quelque moyen empirique que ce soit, par l'effet du temps, de l'influence morale, d'une révolution lente ou subite de l'organisme, etc., il était impossible que le malade guérît jamais,..... oh! alors, c'est qu'il a oublié la belle définition classique de son rôle de médecin : « *naturæ minister et interpres.* »

Et, cependant, c'est dans ce dernier sens, tel que je viens de le spécifier, ce n'est que dans ce sens



que l'on peut croire que le mot *incurable* a été pris, lorsque ce mot, comme dans les certificats ci-dessus et comme dans le Mandement, est employé sans aucune addition explicative. — Ainsi, tous ces hommes éclairés, il faut bien l'admettre, ont donc déclaré que leurs malades étaient absolument incurables, c'est-à-dire incapables de guérir sans un miracle.....

Tous? Non : un seul a inséré dans son certificat la réserve qui, en pareil cas, me semble de droit; un seul, l'honorable M. Bermond, de Bordeaux, ayant constaté la guérison inopinée de M<sup>lle</sup> Marie Moreau de Sazenay, s'exprime en ces termes : « C'est un fait hors ligne, qui sort tout à fait des procédés au pouvoir de la science médicale. » Distinction exacte, judicieuse formule, qui dicte aux polémistes actuels, comme aux futurs experts, les termes dans lesquels ils devront se tenir, s'ils veulent n'être démentis ni par la logique, ni par l'événement.

Pour moi, je ne saurais le répéter trop haut : non, les guérisons qui sont au-dessus du pouvoir de l'art ne sont pas, par cela seul, nécessairement, au-dessus du pouvoir de la nature. On connaît, on connaît trop les limites de l'un. Qui, jamais, a sondé les ressources de l'autre ?

Donc — et c'en sera assez sur ce point — donc, tout homme qui, d'un certificat médical d'incubabilité conclura *au miracle*, cet homme est averti qu'il fait un premier pas hors du rationalisme dans le domaine de la foi ; car, entre l'acte humain et l'acte divin il a oublié de laisser sa place à l'acte de la nature.

Mais la nature peut-elle, nous dira-t-on, peut-elle opérer de telles œuvres ? Peut-elle, surtout, les opérer avec une pareille promptitude ?

Eh bien ! ce mot qu'on m'oppose, argument ou défi, ce seul mot — *peut-elle ?* — tranche, à mes yeux, la question, et la tranche dans mon sens. — Si vous voulez nous convaincre, répondrai-je à M. Lasserre et consorts, si vous voulez nous réduire au silence, — pis ou mieux que cela, à la foi, — produisez-nous des faits qui écrasent, qui accablent, qui violent la nature, et non, comme cela a été fait jusqu'à présent, des faits à propos desquels le premier mouvement de tout homme de sens est de se demander : « La nature *ne pourrait-elle pas* en faire autant ? »

Pour répondre directement à votre question, d'ailleurs, je n'éprouve aucun embarras, car la réponse est déjà faite ; vous pouvez la relire au

commencement de ce chapitre. L'hydrocèle de Velpeau, Giovanna Rovere, le fils de Crésus, la coxalgique de Crolas égalent tous vos miracles ; j'en découvrirais sans peine, mais je n'en cherche pas d'autres (1), et j'attends qu'on me réfute.

(1) « Je n'en cherche pas d'autres, » ai-je écrit ; mais je ne puis cependant fermer la porte à ceux qui viennent me chercher, depuis que j'ai commencé la rédaction de ce livre. Ainsi :

1<sup>o</sup> Le docteur Mouret (*Des erreurs populaires en médecine*) raconte que, en 1831, Récamier, chargé par l'Académie de médecine d'expérimenter la doctrine d'Hahnemann, prit toutes les précautions propres à assurer le succès de cet essai. Le moindre symptôme devait être soigneusement et minutieusement indiqué ; et chacun des malades fut préparé à la grande expérience qui s'entreprenait.

« Afin, dit-il, que les observations continssent exactement tous les renseignements qu'allaient fournir les malades sur leurs propres sensations, il fut décidé, dans le service, que chaque élève ne serait chargé que de deux malades, que l'on visiterait trois fois par jour.

« Les malades désignés furent pris parmi ceux chez qui un atermoiement de traitement pouvait paraître indifférent. Ce furent trois ou quatre phthisiques, piliers d'hôpital comme on dit, trois chlorotiques, deux ou trois rhumatismes chroniques, quelques affections dyspepsiques, etc.

« Le terrain étant ainsi disposé, on commença, sur les prescriptions du maître, l'administration des globules homœopathiques. Dès le premier jour, des phénomènes nombreux se produisirent : de l'agitation, de l'insomnie, des sueurs plus

L'effort suprême, décisif, triomphant, tout.....  
j'allais, Dieu me pardonne ! écrire tout-puissant,  
que réalise l'organisme enflammé par une passion,

copieuses chez nos phthisiques, de la fièvre chez d'autres ; une  
de nos chlorotiques, atteinte de suppression de la voix depuis  
quelque temps, *la recouvre dès le troisième jour...*

« Au bout de quinze jours, nos cahiers étaient remplis de  
détails plus ou moins inattendus concernant nos malades. Ce  
jour-là, notre vénéré maître recueillit les matériaux et, passant  
à l'amphithéâtre, nous annonça une leçon sur le sujet à l'étude.  
L'auditoire était nombreux, la curiosité surexcitée, l'attention  
générale.

« Récamier nous tint une heure sous le charme de sa bril-  
lante parole, émus par la nouveauté du sujet, étonnés à l'excès  
de tous les symptômes imprévus, de toutes les sensations  
éprouvées par les malades et de l'amélioration que quelques-  
uns d'entre eux signalaient dans leur état. En terminant sa  
leçon, notre professeur examina l'influence de l'imagination  
sur nos sensations en général et sur les malades en particulier.  
Ce fut à ce moment qu'il nous déclara que l'expérience qui ve-  
nait de se tenter n'avait pas d'autre but, et que les globules  
que nous avons administrés aux malades n'étaient que de la  
mie de pain frais, roulée par lui et M<sup>me</sup> Récamier depuis quel-  
temps, au moment de leur dessert. » (Pages 106 et suiv.)

2<sup>o</sup> Le docteur Charcot cite l'histoire d'une femme admise à  
la Salpêtrière comme incurable, chez qui les crises hystériques  
proprement dites avaient depuis longtemps disparu. « Cette  
femme fut accusée de vol : la contracture, qui avait duré plus  
de deux ans, se dissipa *tout à coup* à l'occasion de l'ébranle-

fouetté par une impression subite, cet effort, on ne peut le produire, pas plus qu'on ne peut le prédire; il a lieu ou manque, échoue ou réussit,

ment moral que produisit cette accusation. » (Bourneville et Voulet, *De la contracture hystérique permanente*, p. 41.)

Les auteurs ajoutent ce qui suit : « Dans les faits réputés miraculeux, il est arrivé, maintes fois, que les malades, persuadées qu'elles obtiendraient un soulagement à leurs maux en se rendant sur le tombeau de tel ou tel saint, parvenaient à se lever de là où elles étaient couchées depuis des mois et des années, et à marcher à l'aide de béquilles. Ainsi fit Péronne Raoul, en 1661. L'amélioration existait donc déjà avant que les débris du saint eussent opéré : l'intervention seule de la volonté avait suffi pour produire une amélioration » (p. 101).

Ils rapportent aussi que, « la cautérisation transeurrente ayant déterminé une violente perturbation morale chez un malade de M. Nonat, la contracture s'évanouit. » — « A ses malades atteintes de contracture hystérique, M. Barwell appliquait des sétons filiformes et leur persuadait que la disparition de la maladie coïnciderait avec celle du séton. L'imagination de la malade était frappée, l'esprit tout entier était attaché à la surveillance de la petite plaie, et souvent, grâce à ce subterfuge, le médecin anglais a obtenu des cures définitives. » (*Ibid.*)

3° Mon collègue des hôpitaux, le docteur D..., m'a invité à publier, en ce lieu, le fait suivant; je reproduis les termes mêmes de son récit :

« M<sup>me</sup> E., âgée de 30 ans environ, femme d'un commerçant, rue de l'Hôtel de Ville, était paralysée depuis plusieurs années. Tout mouvement était impossible. Son mari était obligé de la

déjoue ou comble l'espoir de celui qui s'y livre, éclate même souvent à son insu ; et crier *au miracle* dans un cas, garder le silence dans l'autre, voilà toute la tactique !

porter, le matin, du lit sur un canapé, où elle passait la journée, puis, le soir, de la reporter dans son lit.

« Or, le mari, homme trapu, à cou court, à constitution apoplectique, tombe, un jour, foudroyé par une *attaque*. En voyant tomber son mari, cette femme qui, depuis plusieurs années, ne pouvait faire aucun mouvement, *se lève* et va lui porter secours. »

4<sup>o</sup> Enfin, faut-il compter, parmi les témoignages à charge ou à décharge, le fait suivant ? Au lecteur d'en juger. Je me borne, moi, à le lui donner pour authentique :

L'un de nos plus intelligents et minutieux observateurs, le docteur R., m'a raconté qu'il avait soigné un ecclésiastique d'une dyspepsie compliquée de gastralgie. Guéri, une première fois, par les soins de notre confrère, il s'était vu, plus tard, atteint de la même affection, qui, cette fois, résista aux médications ordinaires et s'aggrava au point de l'obliger à cesser ses fonctions actives. Amaigri, incapable de travail, souffrant de douleurs presque continuelles, ne digérant plus, ce malheureux plaçait tout son espoir de guérison dans la possession d'un objet ardemment convoité. « S'il pouvait l'obtenir, disait-il, il serait immédiatement délivré de ses maux ! » Cet objet n'était autre chose qu'une pièce d'un vêtement qui eût été porté par N. S. P. le Pape.

Enfin, cet objet si désiré lui fut expédié de Rome, par l'un de ses amis, sous la forme d'un morceau de chaussette. Immé-

Mais quoi qu'il en soit, les effets de cet effort sont visibles; ses conditions génératrices sont connues de la science; et, s'il appartient à la foi de le réaliser, dans quelques cas, à un plus haut degré et sur une plus large échelle, les exemples que j'ai rapportés ci-dessus montrent assez qu'elle n'en a point le monopole. En dehors de tout état morbide, ne voit-on pas, par exemple, l'angoisse faire, en quelques heures, blanchir les cheveux? Le langage usuel ne sanctionne-t-il pas, lui aussi, par une formule populaire, la vérité de cette observation, quand il dit que *la peur donne des jambes*, que *la colère double les forces*? Proverbes auxquels je trouverais aisément, sur l'heure, leur démonstration, en rappelant, quant au premier, la légende des impotents, des paralytiques qui retrouvent instantanément la liberté de leurs mouvements pour fuir l'hôpital en flammes; — à propos du second, cette saisissante histoire, racontée par Descuret (PHYSIOLOGIE DES PASSIONS), d'un tout petit jeune homme, délicat et fluet, qui, un jour, tourmenté, houspillé, maltraité par l'un de ses camarades, — athlète brutal

diatement, notre malade se l'appliqua, en se couchant, à nu, sur le creux de l'estomac. Le lendemain, il était guéri, et bientôt il fut en état de reprendre son premier genre de vie.

qui, sans provocation aucune, abusait de sa supériorité physique, — trouve, dans son indignation, dans sa rage, assez de force pour saisir à la ceinture, enserrer le colosse, et, par une étreinte désespérée, l'étendre, du coup, mort à ses pieds ! — Ces faits de l'ordre physiologique ne peignent-ils pas, d'après nature, pour ainsi dire, ce qu'on peut, en fait de nusus curatif, attendre de l'influx nerveux déchainé, débordant ? Ne le voit-on pas, comme ces fleuves qui, une fois la digue rompue, rentrent à l'instant dans leur ancien domaine, ravivant leur premier lit desséché et fertilisant de nouveau tout ce qu'ils fertilisaient jadis ; ne le voit-on pas, ce fluide cent fois plus subtil et plus rapide, reprendre ainsi ses possessions abandonnées et y ramener, du même coup, la force et la vie ?

V.

Mais trêve à ces images : revenons à la question, c'est-à-dire aux miracles..... à ceux que je demande, du moins ; car j'ai réclamé de *vrais* miracles, de formelles infractions aux lois de la nature.

Je les ai réclamés ; mais déjà j'entends qu'on



m'engage à spécifier ce qu'il me faudrait donc pour croire.....

Ce qu'il me faudrait, dans le domaine soit des phénomènes du monde inanimé, soit de la nature vivante?..... Oh! mon Dieu! la moindre des choses. Et vous allez voir comme je suis accommodant! Je n'exige rien qui déjà n'ait été accompli le plus aisément du monde; et, pour peu qu'on veuille disposer en ma faveur de ce qui était la monnaie courante à l'usage des anciens thaumaturges, je me déclare satisfait.

J'ai l'air de railler; mais, jamais, l'on peut m'en croire, je ne fus plus sérieux. Et ceux qui me traiteraient de mauvais plaisant ne prouveraient par là qu'une chose: c'est qu'ils ignorent, à un égal degré, les trésors de l'hagiologie et les règles de la logique; car, dans le programme de mes vœux, que je vais formuler, il n'y a rien dont l'équivalent n'ait été réalisé dans les premiers siècles de l'Eglise. Pauvres dégénérés que nous sommes! Et que nous veut ce monsieur Lasserre? Que vient-il nous parler de sa foi « ardente et chaude? » Ce n'est que de la foi réchauffée, si l'on compare ses œuvres à celles qui, dans ces âges bénis, s'exécutaient journellement. Et par qui? Par la Mère de Dieu?..... Allons donc! Par

d'humbles et simples saints, dont le nom n'a pas même été jugé digne de figurer au calendrier; noms obscurs, que j'aime à réhabiliter à cette place : Saintes Jothe, Dulle, Visse, Nite, Grate, Macre, Dode, Odilie, Hazèque, Escangote, Coloquille, Mustiole, Tatone et Bahuta; saints Cucufas, Cunon, Vaudrille, Pupule, Nonnose, Succès, Faconde, Faron, Sabin, Namphanion, Cacre, Frottemond, Spécieux, Gengoult, Primitif, Secondaire, Mercure, Apollon, Mainbœuf, Libertin, Patape, Jacelin, Pelin, Caprais, Josse, Dominique l'Encuirassé, Guillaume de l'Araignée, Jean Porro, Amateur, Viateur, Possesseur, Soluteur, Sénateur et Brangualateur. — Il n'y a qu'à puiser, presque au hasard, dans le Livre d'or de cette phalange d'élite.

Éliminons cependant certains prodiges, dont je ne ferais point fi, assurément, mais qui semblent un peu difficiles à contrôler. Ainsi : que saint Hélié, à son gré, « ouvre et ferme les portes du ciel ; » que sainte Odilie ait « arraché son père du purgatoire, » d'autres disent « de l'enfer, » c'est là une neureuse réminiscence des petites escarmouches de l'Olympe :

*Sapè, premente Deo, fert Deus aller opem ;*

et soumettre au pouvoir des miracles l'auteur même des miracles, certes, c'est ce qu'il y a de plus fort dans le genre. — Oui ! Mais... allez-y donc voir.

D'autres, par contre, m'offrent une facilité suspecte. Sainte Félicité, « par les prières de tous ses saints compagnons, obtient d'accoucher au huitième mois. » Mon Dieu ! cela s'est déjà vu. — Saint Gengoult, après sa mort, « fit, par miracle, que le ventre de sa femme parlât. Or, le vendredi, pendant qu'elle parlait, son ventre rendait des sons honteux, que tout le monde entendait. » Hum ! cela s'*entend* de reste, et, ma foi ! le miracle inverse serait mieux vu en société. Et puis... c'était un vendredi !

Est-ce parmi les trop ou les trop peu difficiles que nous placerons le miracle de saint Jacelin, qui « défendit à un moine de la Chartreuse, qui était mort, de continuer à faire des miracles ? »

Mais, en dehors de ces catégories exceptionnelles, quel vaste champ ! quel assortiment, pourrais-je dire ? Nous avons, d'abord, les menus miracles d'intérieur. C'est sainte Hasèke qui « rendit à du beurre gâté par le temps sa fraîcheur première ; » — saint Romain qui, « un jour, après avoir prié, et en faisant le signe de la

croix, remplit de bière un tonneau qu'on avait vidé la veille ; » bonne recette d'office, répétée avec avantage par saint Bernhaire, sous les yeux de qui « la boisson coulait d'un vase continuellement, sans qu'il cessât d'être toujours rempli, et s'éleva à une extrême hauteur, sans qu'une seule goutte tombât à terre. » — Encore un joli miracle pour ménagère que celui de saint Nonnose, qui, « par ses seules prières, répara une lampe brisée et augmenta l'huile. » De même, saint Donat, « par ses prières, raccommoda un calice en verre qui s'était brisé. »

Après l'article ménage, l'article voyage. Saint Hyacinthe traverse à pieds secs les grands fleuves. » — Saint Cunon « ordonne à un fleuve que l'on ne pouvait traverser de passer ailleurs ; et il en arriva ainsi. » — Saint Sabin eut le même succès en s'y prenant plus poliment : « il écrivit une lettre de remontrance au fleuve du Pô, un jour que, débordé, il avait inondé les champs de l'Eglise ; il fit jeter le papier dans l'eau même, et aussitôt elle arrêta sa marche et n'osa aller plus loin. » — Mais le flot têtu refuse-t-il de céder le bas du pavé,..... alors saint Raymond de Pennafort étend son manteau sur la mer, saint Sébald place son cilice sur les eaux d'un fleuve, et ils

passent ainsi à l'autre bord. — Sur la prière des disciples de saint Clément, « la mer se retira de trois milles. » — Plus précautionneux, et probablement avant de se mettre en route, saint Fridien « fit, par ses prières, abandonner son lit et s'en choisir un autre au fleuve Auserith, qui souvent causait du dommage par ses inondations. » — En cas de fâcheuse rencontre, saint Wilhem nous offre un bon exemple : « Un jour, il voyageait pour les affaires du couvent, monté sur un âne, quand des voleurs se jetèrent sur lui ; mais le saint homme, plein de foi, arracha un pied à l'âne et menaça les larrons, les mit en fuite, tout frappés de stupeur ; puis, remettant le pied à l'âne, il continua sa route. » — Voilà pour le nécessaire, même pour l'imprévu. Voulez-vous l'agréable?..... Saint Caprais et saint Josse font jaillir une source sous leurs pas. « A l'approche de saint Gerbold, les arbres fleurissent. » Enfin, n'oublions pas — c'est ici le cas — l'expédient de saint Déicole, qui, « un jour, fatigué de la route, suspendit son manteau aux rayons du soleil, comme sur une perche. » Toute réflexion faite, je m'en tiens à ce dernier, si l'on veut bien le reproduire en ma faveur. Sans être curieux, ce sont là de ces choses qu'on aimerait à voir une fois dans sa vie.

Plaçons, comme intermède, les effractions miraculeuses. Saint Benoît « fait voler un verre en éclats, en faisant le signe de la croix. » Saint Pelin, « par ses prières, fait tomber le temple de Mars. » Saint Félix, « trainé près d'un grand arbre consacré aux démons, n'eut pas plutôt fait une prière que l'arbre tomba sur le temple, le ruina et fracassa tellement l'idole qu'il la réduisit en poudre. »

Parlerai-je de l'insensibilité aux tortures ?..... Non. Il est bien entendu, pour tous les martyrs en général, que les chevalets, les grils ardents, les fouets, les ongles de fer, les chaudières de poix, de cire et de graisse bouillante, ne leur font aucun mal; qu'ils ne cessent de chanter les louanges de Dieu pendant qu'on leur verse dans la bouche de la chaux, du vinaigre et de la moutarde (saint Quentin), même après qu'on leur a arraché la langue; que les bêtes féroces leur lèchent les pieds; que la flamme des bûchers s'éteint, se change en rosée, ou se retourne contre les bourreaux (sainte Eulalie); qu'enfin on ne peut leur ôter la vie qu'en les décapitant. Et encore ne voit-on là que le commencement de la fin, puisque c'est alors que, étranglés et pendus, deux saints moines de l'Abruzze Ulérieure se

mettent à psalmodier devant leurs bourreaux ; c'est alors, après la décapitation, que la tête de saint Herculain est « trouvée unie au corps, comme si jamais elle n'eût été coupée ; » que saint Nicaise, « prenant sa tête dans ses mains, et debout devant l'autel, achève son discours ; » que la tête de saint Edmond, « gardée soigneusement par un loup, lorsqu'on l'eut retrouvée quelques mois après sa mort, se réunit au corps comme si jamais elle n'en eût été séparée. »

Quant aux personnes ressuscitées, elles fourmillent à un tel point que je commence, seulement à présent, à comprendre, cette source étant aujourd'hui tarie, la principale cause de la dépopulation qui frappe les Etats modernes. Il n'est pas un saint digne de ce nom qui n'ait, à son actif, deux ou trois de ces renaissances. A lui seul, saint Raymond en compte quarante, et saint André quarante et une. — Il y a aussi les résurrections temporaires : saint Sévère « rappela un mort du sépulcre pour un temps, pour convaincre de fausseté le créancier imposteur d'une veuve et de ses pupilles. » — D'autres, pour s'entretenir la main, opèrent *in animâ vili* : saint Germain ressuscite son âne, et saint Ludger une oie sauvage.

Après tant de prodiges, je n'aurais plus, vous le comprenez, que des lecteurs blasés, si je m'arrêtais à citer les guérisons. Qu'on veuille, cependant, prendre encore note de trois faits qui ont leur importance au débat, et dont la relation va terminer ce long épisode :

1° « Saint François s'unissait à Dieu avec un désir si ardent que les témoins de sa prière le voyaient tout le corps élevé au-dessus de la terre. »

2° « Saint Léon se coupa la main, à cause d'une tentation (qu'est-ce que ça peut bien être ?); mais la bienheureuse Vierge, voyant en lui un zélé serviteur de son culte, la lui rétablit. »

3° « Saint Antonin fut saisi par les païens, qui mirent son corps en lambeaux ; mais, bientôt, par un effet de la puissance divine, tous les morceaux se réunissent, et tous les membres, auparavant dispersés, reprennent leur articulation habituelle (1). »

(1) M. Boué de Villers vient de publier sur les pèlerinages normands un curieux volume.

Il termine par l'indication des innombrables pèlerinages dont des centaines de guérisseurs sont annuellement l'objet.

Un fait à remarquer, c'est que la plupart de ces saints doivent l'influence que la superstition leur attribue, à des cale-



Voilà ce qu'on faisait, au bon temps. Pouvez-vous le reproduire?... Eh bien! à l'œuvre! Ni les morts, ni les amputés ne manquent autour de nous. — Ne pouvez-vous que guérir, parfois, un peu mieux que le courant des docteurs?... Alors, ne vous étonnez plus d'être livrés aux disputes humaines.

bours tirés aux cheveux ou à certaines similitudes d'étymologie entre leur nom et celui des maladies qu'ils ont charge de guérir.

Saint Liénard délie les enfants noués et, quelquefois aussi, les prisonniers.

Saint Mammard préserve le sein des nourrices.

Saint Clair fait voir clair, et sainte Luce rend la lumière.

Saint Accroupi guérit les hémorrhoides.

Saint Genou et saint Mein enlèvent la goutte et les rhumatismes.

Saint Sulpice, qu'on prononce *supplice*, en Normandie, possède le même pouvoir.

Saint Claude supprime la claudication.

Voici le plus étonnant de tous : Un ancien imagier ayant écrit, par un *lapsus calami*, saint *Crampace*, sous la statue qu'il avait sculptée de saint Pancrace, ce grand saint fut immédiatement choisi pour présider à la guérison des *crampes*.

Tous ces pèlerinages sont encore suivis, et procurent quelques guérisons, à ce qu'on dit. (Extrait de la *France Médicale*. — Novembre 1872.)

VI.

Un dernier point tente ici le moraliste : mais je ne puis que l'effleurer. Il s'agit de la règle de conduite à suivre, de ce que, en médecine, nous appelons le *chapitre des indications*. Cette puissante ressource, cet agent thérapeutique inimitable, faut-il en favoriser, faut-il en entraver (1) l'extension ? Y a-t-il avantage à pousser l'esprit public dans ce sens ou à l'en détourner ? Pour prendre un exemple, quant à moi personnellement, est-ce que je fais bien, est-ce que je rends un service en éclairant de mon mieux ces mystères ? Ou — ainsi qu'on ne manquera pas de le dire — suis-je répréhensible, devant la loi humaine comme devant la loi religieuse, en portant le trouble et le doute en de pauvres âmes simples, qui ne vivent heureuses que par la foi, ... et qui peuvent guérir par la foi ?

Selon moi, pour le bien de l'humanité, on ne

(1) Je ne parle pas, bien entendu, des interdictions légales, de la répression pénale, des persécutions, en un mot, dont, à tous les points de vue, on ne saurait trop fortement blâmer et déplorer l'emploi, mais seulement des moyens propres à agir sur le peuple par l'instruction et par le conseil.

saurait trop se hâter de saper, de renverser les œuvres du préjugé et de l'ignorance. C'est un droit et c'est un devoir. Les foyers de superstition sont comme les foyers d'épidémies. L'un et l'autre ont un mode de propagation commun ; ils ont aussi leurs communes mesures répressives. Un intérêt supérieur commande de les détruire, même au prix de quelque souffrance momentanément infligée à ceux qui, par n'importe quel motif, s'obstinent à les entretenir ; car, avant tout, il faut en prévenir l'extension ; il faut neutraliser les influences délétères qui, irradiant de ce milieu vicié, vont arrêter l'essor de tant d'esprits qui avaient été créés pour recevoir leur développement normal par le libre exercice, et non pour subir l'atrophie qu'engendre une inaction imposée.

D'ailleurs, j'estime assez l'intelligence humaine pour espérer, pour être sûr que, dans un avenir prochain, elle placera son bonheur exclusivement dans les conquêtes de la raison ; qu'elle en aura bientôt fini avec le culte, de plus en plus abandonné, de l'incompris obligatoire ; culte qui, en échange des compromis humiliants qu'il exige, ne donne, ici-bas du moins, ni la félicité, ni même la paix, puisqu'il peuple notre imagination de

plus de spectres que d'anges, qu'il réussit bien mieux à effrayer les croyants par la perspective du châtement physique éternel qu'à leur inspirer le désir d'une récompense, éternelle aussi, mais dont l'attrait demeure inaccessible à l'intelligence du plus grand nombre. C'est donc vers un ordre d'idées plus conforme à sa définition d'*être raisonnable*, plus en rapport avec les conditions de son perfectionnement moral définitif, qu'il faut, dès à présent, guider l'homme; c'est dans son intérêt réel qu'il importe de lui arracher quelques illusions, si elles l'empêchent d'apercevoir son vrai but; de déblayer le terrain enfin, si l'on ne peut fonder rien de solide que sur cet emplacement.

Encore, si, de cet essaim de *miracles*, on pouvait espérer quelque effet moralisateur! si ces bienfaits, qu'on nous dit émaner d'un Dieu juste autant que puissant, étaient conformes à l'idée de justice!... On se repaît quelquefois de cette chimère; on arrange les choses, dans sa tête, selon les notions du bien et du mal, telles qu'elles nous sont révélées par la loi naturelle, telles que nous les voyons appliquées dans toutes les sociétés régulièrement ordonnées. « Oui, se dit-on, ces *primes miraculeuses* doivent appartenir, appar-

tiendront aux plus méritants. Puisque, allant tous boire à la même source, on voit les uns en rapporter la guérison, les autres une déception, c'est que, là-haut, sans doute, il y a un tribunal aussi souverainement équitable que souverainement éclairé; et, sans doute, le malade qui a guéri est celui qui avait le mieux pratiqué la vertu. Fidèle reflet de la justice éternelle que cette distribution des grâces à chacun selon ses œuvres, montrant à tous pour qui sont ses couronnes, quand il lui plaît de les décerner sur cette terre, et à quel prix on peut être digne d'y participer à son tour! »

Eh bien! je le disais tout à l'heure : ceci n'est qu'une chimère. Le *Dieu qu'on nous enseigne* n'a point arrangé les choses ainsi. Il récompense parfois la vertu dans ce monde; mais, plus souvent, il l'éprouve! Quant aux guérisons, assurément, pour les obtenir, il faut, par ses principes et sa conduite, n'en être point indigne. Mais, fussiez-vous orné de toutes les vertus (1), elles ne

(1) Par ce mot *vertus*, j'entends seulement celles qui impliquent l'orthodoxie, et non les vertus de la vie sociale. L'écrivain ici en cause a trop d'esprit pour donner à ma pensée un sens désobligeant, que je désavoue, au besoin, d'avance, de la manière la plus formelle.

vous serviraient de rien, à ce moment, si vous n'avez pas la principale : la foi. Que dis-je ! la principale ? On l'a vue remplacer toutes les autres ; et l'auteur du livre, M. Henri Lasserre, en sait bien, par lui-même, quelque chose.

Cette prééminence de la foi, sans laquelle rien ne se peut, et qui à elle seule suffit, cette prééminence arbitraire, la morale en est abasourdie : mais la physiologie la comprend parfaitement, et l'Église encore mieux. Son calcul est bien simple ; suivons-le dans sa transparente profondeur. Du moment qu'elle consent à affronter l'épreuve matérielle, il lui faut un résultat, n'est-il pas vrai ? et il le lui faut saisissant. Or, pour l'obtenir, à quelles vertus va-t-elle faire appel ? A celles qui sont un mérite ?... Non, à celle qui est un levier. — A celles qui adoucissent les mœurs ?... Non, à celle qui exalte les forces. Habile, mais instructif procédé, qui nous fait comprendre et l'absolue nécessité, et, en même temps, le mécanisme réel de cet agent, duquel les textes sacrés — ces textes admirables qui ne laissent rien à découvrir après eux — avaient déjà si bien dit que seul il peut *faire au Ciel une sainte violence !*

VII.

Concluons :

J'ai montré, plus haut, que le fait désigné par les historiens de Lourdes, sous le nom d'*Apparition*, rappelle, par toutes ses circonstances, et trait pour trait, l'état décrit sous le nom d'*hallucination* dans les livres de médecine. Et je viens, en second lieu, de montrer quel rapport existe entre la manière dont agit l'influence dite surnaturelle et les procédés très-naturels qui sont du ressort de la physiologie. — Une dernière analogie menace la source miraculeuse. En serait-il déjà d'elle comme de ces remèdes à la mode, dont un médecin d'esprit, au siècle dernier, disait : « Hâtez-vous de le prendre pendant qu'il guérit ! » L'exemple de tant de sanctuaires, jadis tout aussi célèbres, aujourd'hui délaissés, porte à se demander si le pouvoir curatif qui y opère ne reçoit pas sa mesure de l'enthousiasme public plus qu'il ne la lui donne ? Quant à Lourdes, je ne sais, mais il faudrait quelque hardiesse, ce me semble, ou quelque complaisance pour répéter, aujourd'hui, à son sujet :

Et quel temps fut jamais si fertile en miracles !

Les pèlerinages de 1872 ont soulevé une affluence hors de toute proportion avec ce qui s'était vu jusqu'à ce jour. Organisé province par province ; conseillé et soutenu par toutes les passions annexes dans lesquelles la religion trouve un appui qu'elle leur rend si bien ; facilité par des réductions de tarif, dont d'autres convocations, en ce même temps, ont vainement sollicité la faveur, ce vaste mouvement a mérité de compter au nombre des événements de l'époque...

Eh bien ! tous les pèlerins, on n'en doute point, étaient surtout conduits, en cette circonstance, par les intérêts du trône et de l'autel ; et, assurément, les premiers vœux, les plus ardentes prières ont eu ce haut objectif. Mais on ne s'oublie jamais tout à fait soi-même. Le *petite et accipietis* justifie bien des indiscretions personnelles. Et, comme une bonne guérison, en pareil lieu, a ses échos assurés ; comme ni l'autel, ni le trône, après tout, ne s'en trouveraient plus mal, il est assez probable que le souci du temporel n'a pas figuré en dernière ligne parmi les aspirations intimes des pieux voyageurs.

Puis, on ne demande pas pour soi tout seul. Il est si doux d'être l'intermédiaire des grâces divines ! « Pendant que j'y suis, je n'oublie per-



sonne, » me disait, à ce propos, une vieille brave femme. — On ne saurait croire quel flux de charitables intentions est, en pareil cas, la règle d'une âme dévote. Dans mon enfance, tous les soirs, je m'en souviens comme d'hier, on me faisait dire la prière, puis le chapelet en famille. Le tout allait assez bien, c'est-à-dire assez vite, sauf pourtant lorsque, à certains jours, une certaine parente se chargeait de la récitation. Alors, véritablement, c'était deuil dans Israël; car la vénérable tante, les cinq dizaines faites, se serait voulu mal d'oublier, en supplément, trois *Pater* et trois *Ave* pour Notre Saint-Père, un pour Monseigneur, un pour les trépassés, un pour les absents, un pour les âmes du purgatoire, pour les pauvres, pour les prisonniers, et jusque pour les passants; tous clients fort recommandables, je le sais, et que, raisonnablement, on ne pouvait laisser en souffrance, mais qui retardaient désastreusement l'heure du souper.

Eh bien ! de tant de gens qui ont demandé et pour qui on a demandé, cette fois, à Lourdes, bien peu, il faut le croire, se trouvaient dans les conditions requises pour obtenir; car le nombre des élus a été on ne peut plus restreint. Moi-même, le 15 octobre dernier, par une proposition

rendue publique, j'avais supplié qu'on me donnât communication de trois guérisons, parmi les innombrables cas annoncés; je promettais même six cents francs en échange de ce service. — Il y a de cela, aujourd'hui, trois mois et demi complets, et rien n'est venu. Mon offre était-elle donc une de ces tentations auxquelles on prie le Seigneur de ne pas nous laisser succomber? L'argent d'un libre-penseur serait-il maudit?

Vers la fin d'octobre dernier, une dame très-croyante revint à Lyon, d'une grande ville voisine de Lourdes; elle venait d'y passer six semaines, dans le milieu de famille et de société le mieux fait pour qu'elle fût bien renseignée sur les suites des derniers pèlerinages. Dans les conditions où je me trouvais, ce retour était pour moi une bonne fortune. Je l'interrogeai donc, et non sans quelque émotion, il faut l'avouer; car, d'après les récits de certains journaux, en fait d'abondance de miracles on devait s'attendre à des choses !.....

— Eh bien ! Madame, lui dis-je dès l'entrée, quelles nouvelles ? Vous avez eu du monde à Lourdes, cette année ! Est-on satisfait du résultat ?

— On ne peut plus satisfait, cher docteur, me répondit-elle. Il faut se rendre, voyez-vous : le doigt de Dieu est là !

— Vraiment, Madame, insistai-je, plus ému, il y a eu beaucoup de miracles ?

— A ne les pouvoir compter, docteur. Tant de sujets d'édification !... des grâces si éclatantes accordées à de pauvres pécheurs !... des conversions si merveilleuses !...

— Fort bien, fort bien, repris-je ; mais je vous parlais surtout des guérisons, Madame, et j'aurais voulu savoir.....

— Des guérisons ?... fit-elle d'un petit air détaché. Des guérisons ! oh ! il n'y en a presque pas eu, cette fois. Deux sourds-muets, seulement, je crois. — Mais ce n'est pas étonnant : on s'était réservé.

— Réservé !... Et pour qui, s'il vous plaît ?

— Vous ne devinez pas ?..... Pour la grande malade. On s'est entendu, cette année, pour ne demander à la Sainte-Vierge qu'une seule guérison : celle de la France !

A la bonne heure ! et voilà parler ! A ce coup, je vous reconnais, mes maîtres. Vous êtes prêts, je le vois, à toutes les concessions, et troqueriez, sans exiger de retour, n'est-ce pas ? la fleur

d'*églantier* contre la fleur de lis ? Je m'étonnais, aussi, de vous voir si dociles à la voix des faits. Tant qu'ils vous semblèrent favorables, vous les acceptiez tels qu'ils se présentaient, sans bénéfice d'inventaire. Le prodige languit un peu, ces mois derniers ; il est temps d'en reprendre la direction. — Par cette savante manœuvre, l'Église ne fait que rentrer dans sa vieille coutume, dans son inexpugnable forteresse. Lutteur insaisissable, incaténable Protée, l'appui qu'elle trouva jadis dans les miracles, elle saura, n'en doutez pas, le trouver aujourd'hui, s'il le faut, dans l'absence de miracles.

Cette intelligente souplesse, cette rare faculté d'*accommodation*, la longue histoire de Lourdes en est, d'un bout à l'autre, un nouveau témoignage. Repassez-en, à ce point de vue, les principales phases. — On demande, un saint prêtre demande à la *dame*, pour preuve de son origine céleste, de produire un phénomène *contre nature*. — Elle sourit, et son commentateur, souriant avec elle : « Oiseuse merveille ! lui fait-il dire sans façon, oiseuse merveille ! Quand tant de pécheurs et tant de malheureux couvrent la surface du globe, j'irais amuser ma toute-puissance à des prodiges frivoles, qui ne frappent que les yeux ! » (p. 112).

Haute et sublime préoccupation, qui nous vaut, à la place du prodige demandé, une source qui vient à sourdre près d'un ruisseau. Ce qui n'empêche point le mâle contempteur de ces frivolités de crier au miracle, une fois que, plus tard, son héroïne manqua de se brûler les doigts au cierge qu'elle tenait en main.

— Quant à cette source, il a fallu creuser pour n'obtenir, tout d'abord, qu'un mince filet d'eau bourbeuse. Or, si la source avait jailli soudaine, abondante et limpide, le miracle (du moins, on raisonne ainsi parmi les libres-penseurs), le miracle n'en eût été que plus évident, que plus persuasif. — Pauvres niais que nous sommes ! « Il n'est pas besoin d'être très-versé dans la science du symbolisme, nous est-il répondu, pour comprendre le sens profond, le sens si admirablement actuel de cet ordre, où l'imbécillité philosophique — c'est à nous que ce discours s'adresse — n'aperçoit qu'une bizarrerie. La fontaine augmente à mesure que l'on y puise... « absolument comme arrive le lait au nourrisson qui colle ses lèvres au sein maternel » (p. 165). — « La source est bourbeuse !... C'est, continue par un piquant apologue notre docteur en symbolisme, « c'est que, si le clergé a besoin d'être amené aux vertus

apostoliques, c'est en participant aux sacrements qu'il distribue que vous le sanctifierez. « *Lavez-vous dans l'âme de ce prêtre, elle se purifiera en vous purifiant* » (p. 164 et 166). — Certes, si l'eau fut trouble, ceci me paraît assez clair, et on ne peut plus obliger surtout pour Messieurs du clergé.

— L'Apparition, telle que la décrit la petite bergère, tenait « entre ses mains, jointes avec ferveur, un chapelet, dont les grains glissaient l'un après l'autre entre ses doigts. » Elle priait donc ; tranchons le mot, elle *disait son chapelet*. Or, qu'on encense les dieux, rien de plus juste ; mais que les dieux s'encensent, en vérité, ce serait le... le ciel renversé ! Par quelle issue sortir de là ? Le récit de l'enfant est formel ; et, si l'on va le démentir sur un point, comment, sur les autres, y croire, et surtout y faire croire ? — Pour M. Lasserre, ce n'est qu'un jeu : « Au lieu de réciter le rosaire, elle écoutait peut-être, en son propre cœur, l'écho éternel de la Salutation Angélique et le murmure immense des invocations venues de la terre » (p. 28).

— L'apparition a-t-elle lieu, régulièrement, tous les jours ?... C'est une preuve manifeste de sa nature divine. — Manque-t-elle, une fois, au rendez-

vous donné à Bernadette?... C'est, d'abord, parce que « la Mère des humbles et des petits ne voulait point que ce cœur innocent succombât à la tentation de la vaine gloire » (p. 125). Puis aussi, parce que c'était le lendemain de l'émergence de la source, et que l'évangile de ce jour, faisant mention d'une piscine miraculeuse à Jérusalem, la Vierge « se retirait et se taisait pour laisser parler l'Église ! » (p. 126.)

— Manque-t-elle une seconde fois, et sans avoir, ce jour-là, d'aussi bonnes raisons liturgiques?... — Eh bien ! quoi?... « Ne sait-on pas que l'esprit de Dieu souffle où il veut ! » (p. 85).

— Le 4 mars, Bernadette prie l'Apparition de lui dire son nom ; mais elle ne reçoit pas de réponse. Pourquoi ? « Le moment n'était point encore venu. La Reine du ciel voulait être devinée à ses bienfaits » (p. 163). Le 25 mars, on ne l'a pas encore deviné, ce nom, puisqu'on le lui redemande, et avec plus d'insistance. Pourtant, elle le dit, cette fois. Pourquoi?... Parce que, ce jour-là, « l'Église célébrait la fête de l'Annonciation » (p. 187 .

— Les infirmes baignés ou lotionnés guérissent-ils?... « Dieu se penchait, sans doute, en même temps que la Vierge sainte, sur cette touchante

et religieuse scène. Il bénissait cette chrétienne, cette croyante des premiers temps. La main mystérieuse et toute-puissante de qui tout bien découle avait ranimé et réparé ce corps, naguère encore immobile et glacé » (p. 171). — Tout au contraire, le jour de l'érection de la statue de la Vierge à la grotte, l'abbé Peyramale et Bernadette sont-ils empêchés par la maladie d'y assister? L'abbé, atteint d'une maladie que l'on jugeait mortelle, est-il en proie à d'atroces souffrances?... « C'est qu'il est des joies trop fortes pour la terre et qui sont réservées pour le ciel. Ici-bas, Dieu les refuse à ses fils les plus chers » (p. 446). Quant à Bernadette, « Dieu lui marquait ainsi sa prédilection, comme il a coutume de le faire pour ses élus, en la faisant passer par la grande épreuve de la douleur » (p. 447).

— Les malades guérissent-ils subitement?... C'est que « les guérisons venues directement de Dieu ne sont pas soumises, comme les cures ordinaires, aux lenteurs et aux précautions de la convalescence » (p. 371). — Mais, parfois, la guérison s'effectue plus lentement... Ne serait-ce pas parce que « la Providence dispose les choses pour amener l'orgueilleuse philosophie humaine à se prendre



ainsi dans ses propres filets et à se suicider de ses propres mains ? » (p. 243.)

— Si les sœurs chez qui l'enfant allait à l'école ont tardé de croire à ses visions, c'est que « Dieu voulait éprouver Bernadette. » — Si le curé et Monseigneur l'évêque ont tardé, eux, à y croire, c'est parce que « le démon se transforme, parfois, en ange de lumière, pour nous faire plus facilement tomber dans ses pièges, et que l'homme peut être victime de ses artifices » (p. 396).

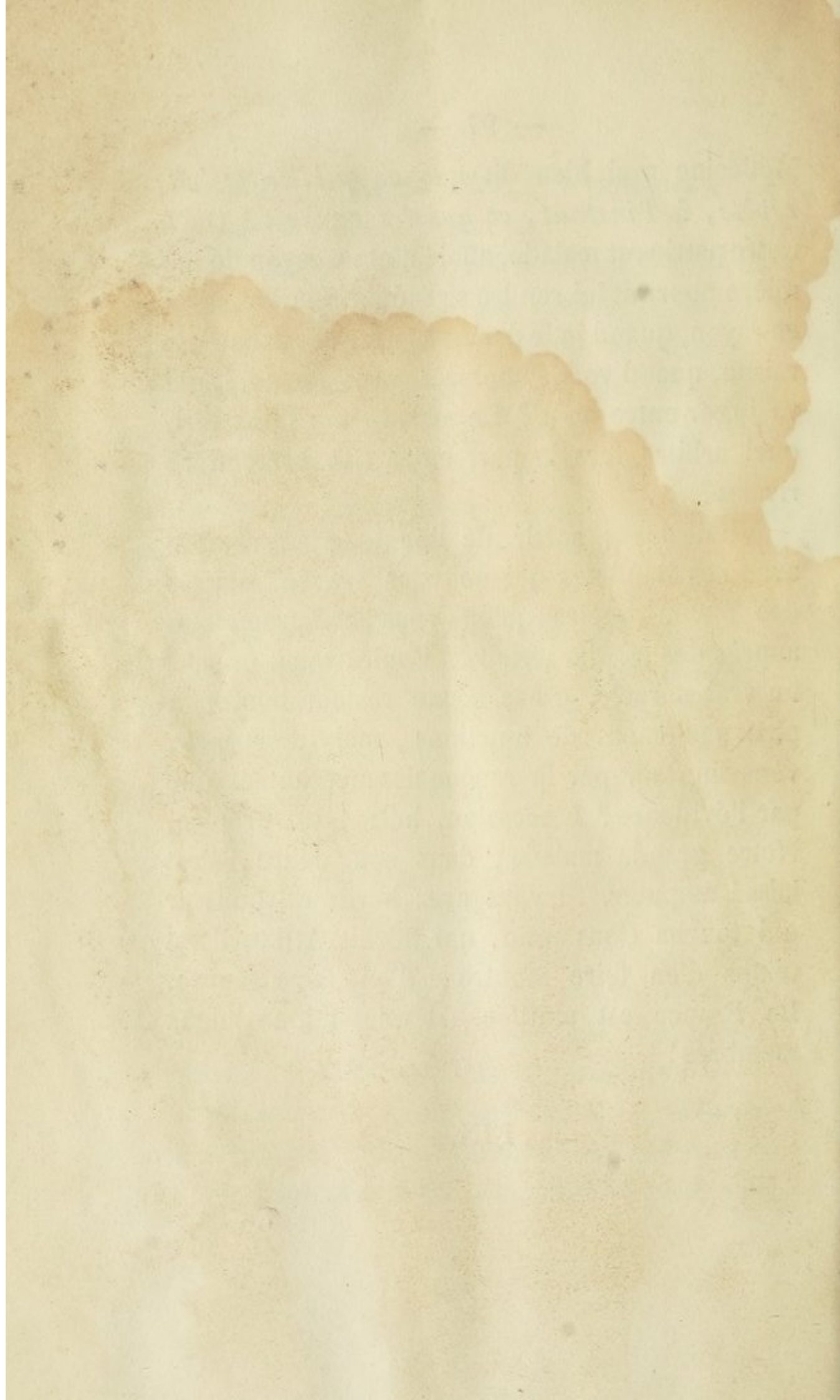
Devant tant de versions, toutes contraires et toutes plausibles ; en face de ces explications qui attendent le fait accompli pour s'en déclarer on ne peut plus satisfaites, pour affirmer, quel qu'il soit, que Dieu ne pouvait le vouloir autrement ; manquant, d'ailleurs, moi profane, d'un criterium qui m'apprenne à qui je puis bien avoir à faire, du diable qui me tente ou du bon Dieu qui m'éprouve, je n'ai pas, pour décider entre vous et moi, le choix du moyen ; et je ne demande pas mieux que d'accepter celui que vous proposez. Une difficulté, toutefois, se présente :

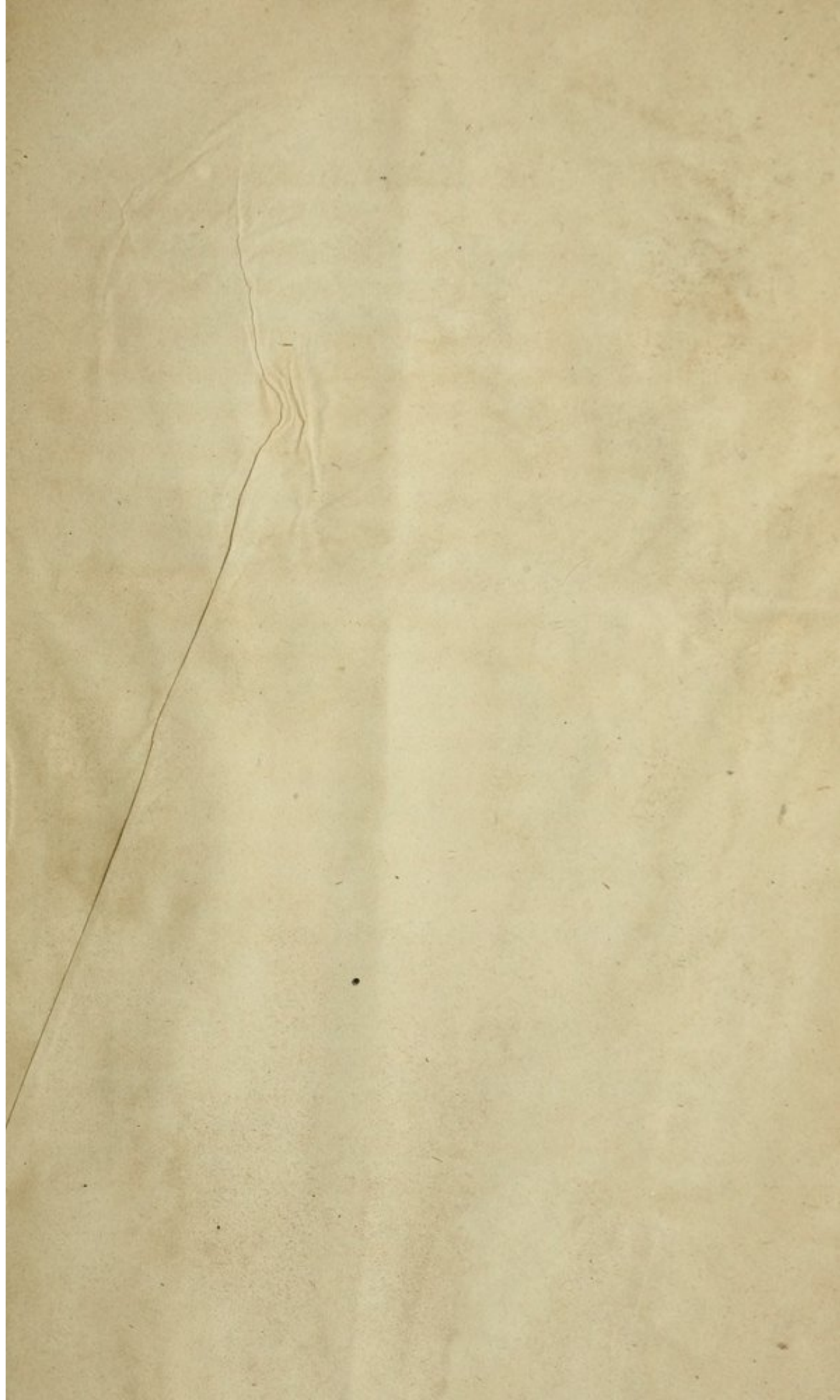
Vous parlez de guérir la France!... Mais son mal se prête-t-il bien à l'épreuve ? Est-ce là une de ces affections tranchées desquelles le père de la

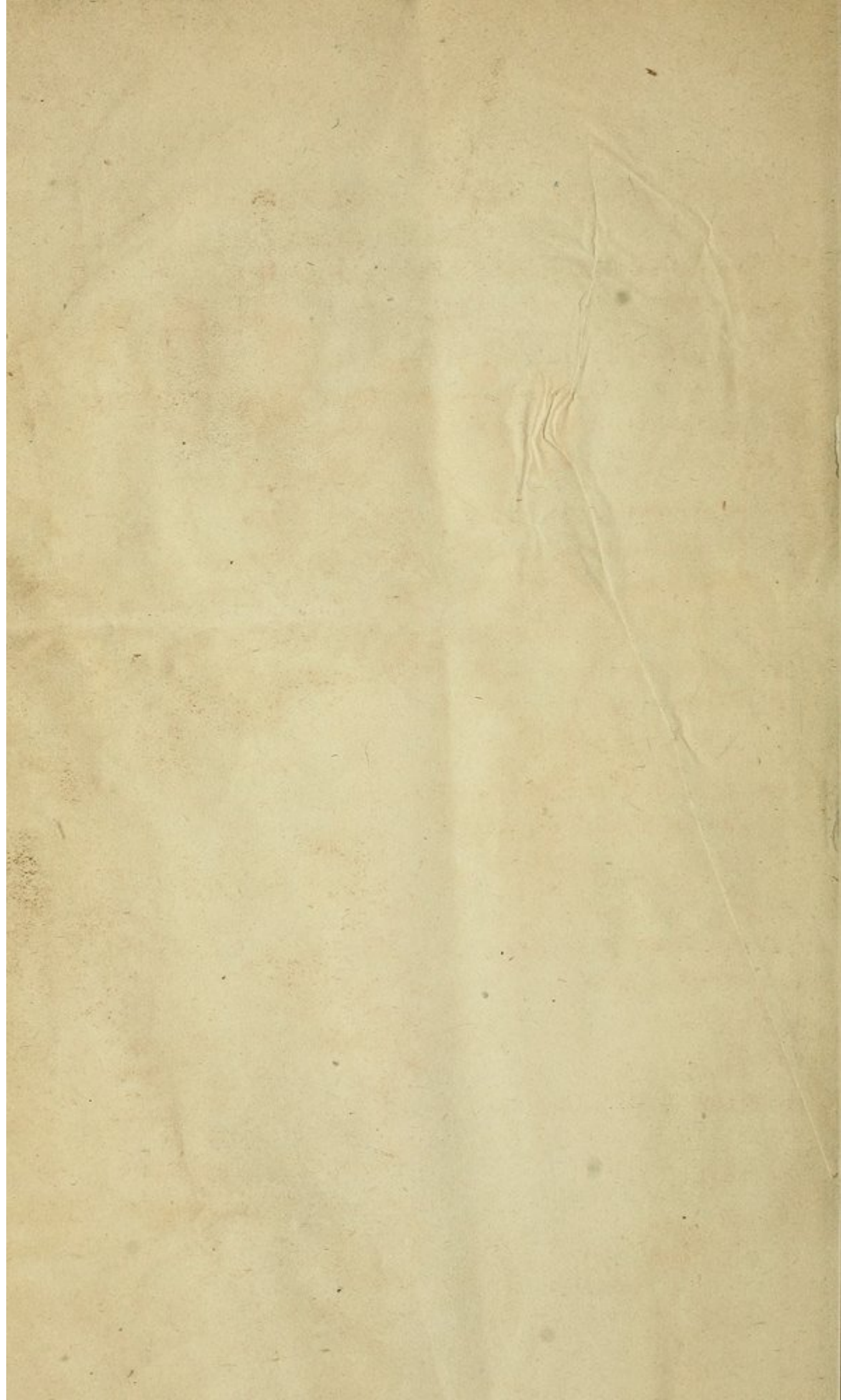
Médecine a si bien dit que *ce qui les guérit révèle, à l'instant, ce qui les causait*? Oui! notre patrie est malade, affolée, et un rayon de lumière pourrait lui rendre sa santé première. Mais ce rayon, quand je le demande avec confiance à la raison, quand vous l'implorez, vous, de la foi, qui va juger entre nous? Le malade une fois guéri, quel arbitre fera la part entre nos prétentions rivales?.....

Voulez-vous sortir de l'équivoque, rompre avec ces habiletés qui ne vous sauvent auprès des cœurs fidèles qu'en vous compromettant auprès des esprits sérieux? Voulez-vous, grâce à un vrai miracle, grâce à une restauration, non plus seulement de fonctions, mais d'organes, vous imposer par la reconnaissance autant que par l'évidence? L'occasion, hélas! est propice. Notre grande malade, dans son délire, s'est laissé amputer. Si vous avez hérité du pouvoir qui toucha Constantin, qui fléchit Attila, il est temps d'en faire montre, d'en faire œuvre. La France est mutilée. Rendez-lui ses deux membres!

FIN.







*A LA MÊME LIBRAIRIE.*

**ANNALES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES**, journal destiné à recueillir tous les documents relatifs à l'aliénation mentale, aux névroses et à la médecine légale des aliénés, par MM. BAILLARGER et LUNIER.

V<sup>e</sup> SÉRIE, ayant commencé en 1869, publiée par cahiers paraissant tous les deux mois et formant, chaque année, 2 vol. in-18.

Paris..... 20 fr. | Départements..... 23 fr.

**TRAITÉ DES MALADIES MENTALES**, par le Docteur A. MOREL. 1 vol. gr. in-8..... 13 fr.

**MÉLANGES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES**, par le Docteur CERISE, membre de l'Académie de médecine, précédés d'une notice sur sa vie, par M. le D<sup>r</sup> FOISSAC.

Ce volume comprend : — Généralités médico-psychologiques, — Essai sur les principes et sur les limites de la science, — des Rapports du physique et du moral. — Notice sur les travaux de BICHAT. — Notice sur CABANIS. — Notice sur ROUSSEL, et sept autres mémoires. 1 vol. in-8..... 7 fr. 50

**LA VIE DANS L'HOMME**, par M. TISSOT, doyen de la faculté de Dijon. T. I, Psychologie expérimentale. 1 vol in-8. 7 f. 50

**LA VIE DANS L'HOMME**, par LE MÊME, Tome II, Psychologie rationnelle. 1 vol. in-18..... 7 fr. 50

**DES FONCTIONS ET DES MALADIES NERVEUSES** dans leurs rapports avec l'éducation sociale et privée, morale et physique, par le D<sup>r</sup> CERISE. 2<sup>me</sup> édition. 1 vol. in-8. 7 fr. 50

**TRAITÉ DE LA MANIE RAISONNANTE**, par le Docteur CAMPAGNE. 1 vol. gr. in-8..... 8 fr.

**ÉTUDES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES SUR LA FOLIE**, par le D<sup>r</sup> Alfred SAUZE, 1 vol in-8..... 5 fr.

**LA SOLITUDE**, par ZIMMERMANN, traduction nouvelle par X. MARMIER. 1 vol. in-18..... 3 fr.



